



HAL
open science

Le stage d'initiation à la vie professionnelle en odontologie : état des lieux national et perspectives d'évolution

Anne-Laure Naomie Maureen Fladin

► **To cite this version:**

Anne-Laure Naomie Maureen Fladin. Le stage d'initiation à la vie professionnelle en odontologie : état des lieux national et perspectives d'évolution. Sciences du Vivant [q-bio]. 2021. dumas-03430205

HAL Id: dumas-03430205

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03430205>

Submitted on 16 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

U.F.R. D'ODONTOLOGIE

Année 2021

Thèse n° 74

THESE POUR L'OBTENTION DU
**DIPLOME D'ETAT de DOCTEUR EN CHIRURGIE
DENTAIRE**

Présentée et soutenue publiquement

Par FLADIN, Anne-Laure Naomie Maureen

Née le 27/10/1994 à Schoëlcher (972)

Le 25 octobre 2021

**LE STAGE D'INITIATION A LA VIE PROFESSIONNELLE EN
ODONTOLOGIE : ETAT DES LIEUX NATIONAL ET
PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

Sous la direction du : Docteur Cédric FALLA

Membres du jury :

Mme BERTRAND, Caroline
M. FALLA, Cédric
Mme KHOURY, Claudine
M. BOU, Christophe
Mme KEROUREDAN, Olivia
Mme DENOST, Hélène

Professeur des Universités
Ancien Assistant Hospitalo-Universitaire
Assistant Hospitalo-Universitaire
Maître de Conférences des Universités
Maître de Conférences des Universités
Ancien Assistant Hospitalo-Universitaire

Président
Directeur
Rapporteur
Assesseur
Assesseur
Invité

UNIVERSITE DE BORDEAUX

MAJ
11/01/2021

Président M. TUNON DE LARA Manuel

Directeur de Collège des Sciences de la Santé M. PELLEGRIN Jean-Luc

COLLEGE DES SCIENCES DE LA SANTE UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DES SCIENCES ODONTOLOGIQUES

<i>Directrice</i>	Mme BERTRAND Caroline	58-01
<i>Directeur Adjoint à la Pédagogie</i>	Mr DELBOS Yves	56-01
<i>Directeur Adjoint – Chargé de la Recherche</i>	M. CATROS Sylvain	57-01
<i>Directeur Adjoint – Chargé des Relations Internationales</i>	M.SEDARAT Cyril	57-01

ENSEIGNANTS DE L'UFR

PROFESSEURS DES UNIVERSITES

Mme Caroline	BERTRAND	Prothèse dentaire	58-01
Mme Marie-José	BOILEAU	Orthopédie dento-faciale	56-01
M Sylvain	CATROS	Chirurgie orale	57-01
M Raphaël	DEVILLARD	Dentisterie restauratrice et endodontie	58-01
Mme Véronique	DUPUIS	Prothèse dentaire	58-01
M. Bruno	ELLA NGUEMA	Sciences anatomiques et physiologiques - Biomatériaux	58-01
M. Jean-Christophe	FRICAIN	Chirurgie buccale – Pathologie et thérapeutique	57-01

MAITRES DE CONFERENCES DES UNIVERSITES

Mme Elise	ARRIVÉ	Prévention épidémiologie – Economie de la santé – Odontologie légale	56-02
Mme Audrey	AUSSEL	Sciences anatomiques et physiologiques	58-01
Mme Cécile	BADET	Biologie Orale	57-01
M. Etienne	BARDINET	Orthopédie dento-faciale	56-01
M. Michel	BARTALA	Prothèse dentaire	58-01
M. Cédric	BAZERT	Orthopédie dento-faciale	56-01
M. Christophe	BOU	Prévention épidémiologie – Economie de la santé – Odontologie légale	56-02
Mme Sylvie	BRUNET	Chirurgie buccale – Pathologie et thérapeutique	57-01
M. Jacques	COLAT PARROS	Sciences anatomiques et physiologiques	58-01
M, Jean-Christophe	COUTANT	Sciences anatomiques et physiologiques	58-01
M. François	DARQUE	Orthopédie dento-faciale	56-01
M. François	DE BRONDEAU	Orthopédie dento-faciale	56-01
M. Yves	DELBOS	Odontologie pédiatrique	56-01
M, Emmanuel	D'INCAU	Prothèse dentaire	58-01
Mme Mathilde	FENELON	Chirurgie Orale	57-01
Mme Elsa	GAROT	Odontologie pédiatrique	56-01
M. Dominique	GILLET	Dentisterie restauratrice et endodontie	58-01
Mme Olivia	KEROUREDAN	Dentisterie restauratrice et endodontie	58-01
M. Jean-François	LASSERRE	Prothèse dentaire	58-01
M. Yves	LAUVERJAT	Parodontologie	57-01
Mme Odile	LAVIOLE	Prothèse dentaire	58-01
Mme Javotte	NANCY	Odontologie pédiatrique	56-01

M.	Adrien	NAVEAU	Prothèse dentaire	58-01
M.	Philippe	POISSON	Prévention épidémiologie – Economie de la santé – Odontologie légale	56-02
M.	Patrick	ROUAS	Odontologie pédiatrique	56-01
M.	Johan	SAMOT	Biologie Orale	57-01
Mme	Maud	SAMPEUR	Orthopédie dento-faciale	56-01
M.	Cyril	SEDARAT	Parodontologie	57-01
Mme	Noélie	THEBAUD	Biologie Orale	57-01
M.	Eric	VACHEY	Dentisterie restauratrice et endodontie	58-01

AUTRES ENSEIGNANTS

M.	Cédric	FALLA	Prévention épidémiologie – Economie de la santé – Odontologie légale	56-02
M.	François	ROUZÉ L'ALZIT	Prothèse dentaire	58-01

ASSISTANTS

M.	Bastien	BERCAULT	Chirurgie Orale	57-01
M.	Baptiste	BERGES	Prothèse dentaire	58-01
Mme	Mathilde	BOUDEAU	Odontologie conservatrice – Endodontie	58-01
Mme	Virginie	CHUY	Prévention épidémiologie – Economie de la santé – Odontologie légale	56-02
M	Pierre-Hadrien	DECAUP	Prothèse dentaire	58-01
Mme	Laura	DONNET	Biologie Orale	57-01
Mme	Julia	ESTIVALS	Odontologie pédiatrique	56-01
Mr	Pierre-André	GUILLAUD	Parodontologie	57-01
Mme	Jane	GOURGUES	Prévention épidémiologie – Economie de la santé – Odontologie légale	56-02
Mr	Louis	HUAULT	Sciences anatomiques et physiologiques	58-01
Mme	Mathilde	JACQUEMONT	Parodontologie	57-01
Mme	Clémence	JAECK	Prothèse dentaire	58-01
Mr	Aymeric	JOUBERT DU CELLIER	Dentisterie restauratrice et endodontie	58-01
Mr	Jean-Baptiste	IRIBARREN	Dentisterie restauratrice et endodontie	58-01
Mme	Claudine	KHOURY	Prévention épidémiologie – Economie de la santé – Odontologie légale	56-02
Mme	Camille	LACAULE	Orthopédie dento-faciale	56-01
M.	Antoine	LAFITTE	Orthopédie dento-faciale	56-01
Mme	Léa	MASSE	Prothèse dentaire	58-01
Mme	Aude	MENARD	Prothèse dentaire	58-01
M	Florian	PITEU	Prothèse dentaire	58-01
Mme	Rawen	SMIRANI	Parodontologie	57-01
Mme	Florianne	VILLAT	Dentisterie restauratrice et endodontie	58-01
M.	Clément	VACHEY	Odontologie conservatrice – Endodontie	58-01
M	Paul	VITIELLO	Prothèse dentaire	58-01
Mme	Sophia	ZIANE	Odontologie conservatrice – Endodontie	58-01
Mme	Laurie	FUCHS	Odontologie pédiatrique	56-01

A notre Présidente de thèse,

Madame le Professeur Caroline BERTRAND
Professeur des Universités – Praticien Hospitalier
Directrice de l’UFR des Sciences Odontologiques
Section Prothèse dentaire 58-01

Vous me faites l’honneur de présider cette thèse malgré les nombreuses responsabilités qui vous incombent et je vous en remercie. Soyez assurée de ma reconnaissance pour l’enseignement que vous m’avez apporté en prothèse au cours de mon cursus. Je suis fier de vous présenter ce travail qui témoigne pour vous mon respect.

A notre Directeur de thèse,

Monsieur le Docteur Cédric FALLA
Ancien Assistant Hospitalo-Universitaire
Section Prévention épidémiologie – Economie de la santé – Odontologie légale 56-02

Je vous remercie d’avoir accepté de diriger cette thèse et de m’avoir accompagnée dans sa réalisation. J’espère que ce travail, fruit d’une belle collaboration, sera à la hauteur de vos attentes. Votre disponibilité, votre patience et votre implication ont été d’une valeur inestimable tout au long de la rédaction. Je n’oublie pas les enseignements précieux que vous m’avez apportés à la faculté mais aussi en clinique. Je vous remercie pour votre sympathie et pour la qualité de nos échanges qui ont toujours été dans la bonne humeur. Pour ceci et pour cette chance que vous m’avez donnée d’effectuer ces stages à vos côtés au cabinet, je tiens à vous exprimer toute ma gratitude et la profonde estime que je vous porte.

A notre Rapporteur de thèse,

Madame le Docteur Claudine KHOURY
Assistant Hospitalo-Universitaire
Section Prévention épidémiologie – Economie de la santé – Odontologie légale 56-02

Je vous remercie de l’attention que vous avez portée à la correction de cette thèse. Vos qualités pédagogiques et votre sympathie ont fait écho, et c’est avec regret que je quitte la faculté sans avoir eu l’opportunité de travailler avec vous en clinique. Pour les précisions judicieuses que vous avez apportées à ce travail, veuillez trouver ici l’assurance de ma sincère considération.

A notre Assesseur,

Monsieur le Docteur Christophe BOU

Maître de Conférences des Universités – Praticien Hospitalier

Section Prévention épidémiologie – Economie de la santé – Odontologie légale 56-02

Je vous remercie de l'honneur que vous me faites d'être l'assesseur du jury. Je garde en mémoire vos enseignements et plus particulièrement vos cours d'odontologie médico-légale auxquels j'ai pris tant plaisir d'assister. Pour votre sens de la pédagogie et votre sympathie durant tout mon cursus, je vous prie de croire à l'expression de mon profond respect.

A notre Assesseur,

Madame le Docteur Olivia KEROUREDAN

Maître de Conférences des Universités – Praticien Hospitalier

Section Dentisterie restauratrice et endodontie 58-01

Je vous remercie d'avoir accepté si spontanément de siéger au sein de ce jury. Vos enseignements en odontologie restauratrice ont apporté une plus-value à ma pratique et suscité chez moi une véritable affection pour les restaurations composites. Pour tout cela et pour votre gentillesse à Xavier Arnozan qui rendait les journées cliniques plus agréables, je tiens à vous exprimer ici toute ma reconnaissance et ma très grande estime.

A toi Maman,

Merci d'avoir fait de moi la jeune femme que je suis aujourd'hui. Que tu trouves dans la réalisation de ce travail, l'aboutissement de ces sept années passées loin de toi. Cette thèse témoigne pour toi, Maman, de mon éternelle reconnaissance pour ton amour et ton soutien durant toutes ces années. Plus petit que toi <3

A Léa,

Merci d'avoir toujours cru en moi. Tes paroles rassurantes et tes conseils m'ont aidé à me relever dans les moments difficiles. Tu n'as jamais cessé de me pousser vers l'avant et tu étais la première à te réjouir de mes petites victoires. Je ne te remercierai jamais assez pour tout ce que tu m'as apportée tout au long de ces dernières années. « Ça y'est ma sœur, on y est », c'est ce que tu m'aurais dit si tu avais été avec moi à quelques heures de ma soutenance. Ce nouveau chapitre que je m'appête à commencer, c'est aussi grâce à toi.

A Nico,

Mon partner in crime. Pour tous ces moments mémorables durant lesquels j'ai pu compter sur toi tant dans la difficulté que dans les rires. On a partagé tellement de choses ensemble (toi et moi on se sait). Tu m'as accompagnée à chaque étape importante de ma vie et aujourd'hui encore tu es là. J'ai tant à te dire et en même temps les mots me manquent pour t'exprimer à quel point je te suis reconnaissante pour tout ce que tu as fait pour moi.

A Sev',

On a parcouru beaucoup de chemin depuis le lycée et tu as toujours été présente pour moi qu'importe les circonstances. Je repense aux moments forts que nous avons passés et à ton soutien constant pendant mes périodes de révisions. A tous nos souvenirs et à ce voyage annulé cause covid mais que je te promets qu'on fera tôt ou tard. Aujourd'hui, tu immortalises avec moi ce jour spécial et je ne saurais comment te remercier pour ton appui sans faille depuis le début.

- Allô, Sev' ?
- Oui bichon ?
- Merci ♥

A Micka & Lily,

Pour vos mots réconfortants qui ont su me motiver et m'encourager lorsque j'avais le plus besoin de les entendre. Votre écoute et vos conseils bienveillants m'ont été d'un grand soutien au cours de ces derniers mois et je vous remercie infiniment pour tout ça.

INTRODUCTION	13
1 LE STAGE ACTIF EN ODONTOLOGIE : CADRE LEGAL	14
1.1 LA SIXIEME ANNEE D'ODONTOLOGIE	14
1.2 INTERET DU STAGE ACTIF CHEZ LE PRATICIEN	14
1.3 EVOLUTION DES TEXTES REGLEMENTAIRES	16
1.4 LA CONVENTION DE STAGE	16
1.5 EVALUATION DU STAGE	18
1.6 DONNEES ACTUELLES DU STAGE ACTIF EN ODONTOLOGIE.....	19
2 ENQUETES SUR LES STAGES ACTIFS EN ODONTOLOGIE	20
2.1 MATERIEL ET METHODES	20
2.1.1 ENQUETE A DESTINATION DES ETUDIANTS	20
2.1.1.1 Schéma d'étude	20
2.1.1.2 Population cible	21
2.1.1.3 Critères de sélection	21
2.1.1.4 Variables recueillies	21
2.1.1.5 Recueil des données	22
2.1.1.6 Analyse statistique	22
2.1.2 ENQUETE A DESTINATION DES MAITRES DE STAGE	23
2.1.2.1 Schéma d'étude	23
2.1.2.2 Population cible	23
2.1.2.3 Critères de sélection	23
2.1.2.4 Variables recueillies	23
2.1.2.5 Recueil des données	24
2.1.2.6 Analyse statistique	24
2.2 RESULTATS.....	24
2.2.1 ENQUETE A DESTINATION DES ETUDIANTS	24
2.2.2 ENQUETE A DESTINATION DES MAITRES DE STAGE	40
3 DISCUSSION.....	49
3.1 METHODES	49
3.1.1 ENQUETE A DESTINATION DES ETUDIANTS	49
3.1.2 ENQUETE A DESTINATION DES MAITRES DE STAGE	51
3.2 RESULTATS.....	53
3.2.1 ENQUETE A DESTINATION DES ETUDIANTS	53
3.2.2 ENQUETE A DESTINATION DES MAITRES DE STAGE	54
3.3 PISTES D'AMELIORATION DES STAGES ACTIFS.....	55
3.3.1 LE « STAGE ACTIF » EN MEDECINE.....	55

3.3.2	<i>LE STAGE ACTIF EN ODONTOLOGIE A L'ETRANGER</i>	57
3.3.3	<i>SYNTHESE DES ACTIONS POSSIBLES POUR AMELIORER LES STAGES ACTIFS</i>	58
CONCLUSION		62
BIBLIOGRAPHIE		63
ANNEXES		63

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Etapes du stage actif des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.....	19
Figure 2 : Lieu d'étude des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.....	25
Figure 3 : Déroulement du stage actif des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France. ...	25
Figure 4 : Echanges avec le maître de stage des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.	26
Figure 5 : Relations avec le personnel lors du stage actif des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.	26
Figure 6 : Relations avec les patients lors du stage actif des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.	27
Figure 7 : Commodité du stage actif des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.....	27
Figure 8 : Situation géographique du cabinet d'accueil des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.	28
Figure 9 : Choix du maître de stage des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.	28
Figure 10 : Expérience libérale des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.	29
Figure 11 : Type de stage effectué par les étudiants en Odontologie, 2020-2021, France. ...	29
Figure 12 : Nombre d'heures de stage effectuées par les étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.	30
Figure 13 : Fonctions exécutées par les étudiants en Odontologie durant leur stage actif, 2020-2021, France.	31
Figure 14 : Aspect le plus difficile à gérer pour les stages semi-actifs et strictement actifs des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.	32
Figure 15 : Causes du stage passif selon les étudiants en Odontologie, 2020-2021, France..	33
Figure 16 : Bénéfice du stage actif des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.....	34
Figure 17 : Point le plus bénéfique du stage actif des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.	34
Figure 18 : Point le moins bénéfique du stage actif des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.	35
Figure 19 : Gratification/rémunération perçue lors du stage actif des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.	36
Figure 20 : Vision de la profession de chirurgien-dentiste par les étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.	36
Figure 21 : Conformité du stage actif à la formation initiale des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.	37
Figure 22 : Débouchés professionnels du stage actif des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.	37
Figure 23 : Evaluation du stage actif des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.....	38
Figure 24 : Motivations des maîtres de stage accueillant des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.	41
Figure 25 : Situation géographique du cabinet accueillant des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.	42
Figure 26 : Durée d'exercice libéral des maîtres de stage accueillant des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.	42
Figure 27 : Autorisation des maîtres de stage à la pratique des soins par les étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.	43

Figure 28 : Freins des maîtres de stage vis-à-vis de la pratique des soins par les étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.	43
Figure 29 : Leviers des maîtres de stage encourageant la pratique des soins par les étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.	44
Figure 30 : Fonctions exécutées par les étudiants en Odontologie durant leur stage actif, 2020-2021, France.	45
Figure 31 : Acceptation d'un stage en immersion totale par les maîtres de stage accueillant des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.....	46

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Formulaire de demande d'agrément en qualité de maître de stage (université de Bordeaux)	66
Annexe 2 : Convention de stage (université de Bordeaux).....	67
Annexe 3 : Fiche et grille d'évaluation du stagiaire par le maître de stage	70
Annexe 4 : Questionnaire à destination des étudiants.....	72
Annexe 5 : Diffusion du questionnaire des étudiants sur les groupes Facebook "T1 Dentaire Bordeaux 2020/2021" et "Dentistes de France".....	83
Annexe 6 : Message électronique à l'attention du Collège National des Chirurgiens-Dentistes Universitaires en Santé Publique (CNCDUSP)	84
Annexe 7 : Questionnaire à destination des maîtres de stage	85
Annexe 8 : Diffusion du questionnaire des maîtres de stage sur les groupes Facebook "Dentistes de France", "Dentaire Bordeaux", "Chirurgiens Dentistes Bordeaux" et "Dentistes de la Nouvelle Aquitaine"	90
Annexe 9 : Programme de formation des maîtres de stage en odontologie (université de Brest)	91

ABREVIATIONS

EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
UFR	Unité de Formation et de Recherche
CDO	Conseil Départemental de l'Ordre
ONCD	Ordre National des Chirurgiens-Dentistes
CNCDUSP	Collège National des Chirurgiens-Dentistes Universitaires en Santé Publique
GED 33	Groupement des Etudiants en Dentaire de Bordeaux
DES	Diplôme d'Etudes Spécialisées
SASPAS	Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée
MSU	Maître de Stage des Universités
PMI	Protection Maternelle et Infantile
ARS	Agence Régionale de Santé
DPC	Développement Professionnel Continu
UPL	Unité Pédagogique Locale
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
GDC	General Dental Council
MCU	Maître de Conférences des Universités
CSCT	Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique
TCEO1	Troisième Cycle court des Etudes Odontologiques 1 (T1)

INTRODUCTION

En France, depuis 2006, les étudiants en sixième année d'odontologie effectuent un stage actif d'initiation à la vie professionnelle en cabinet libéral. Ce stage obligatoire a pour objectif de compléter la formation universitaire et de permettre à l'étudiant de mettre en application, les connaissances théoriques, pratiques et cliniques acquises pendant ses études. Sous la supervision d'un chirurgien-dentiste agréé appelé maître de stage, l'étudiant doit, au cours de 250 heures, exercer la médecine bucco-dentaire en autonomie contrôlée.

Ce stage est une étape décisive dans son cursus. Il projette l'étudiant dans son environnement futur ; environnement bien distinct de ce qu'il a connu jusque-là : le site hospitalier et les enseignants chercheurs qui l'encadrent. Ainsi, le stage actif est l'occasion pour lui de découvrir certains aspects méconnus du quotidien d'un chirurgien-dentiste. Contrairement au stage optionnel d'observation effectué entre la deuxième et quatrième année d'étude, il a, à ce stade, la maturité pour apprécier les soins prodigués mais aussi observer la gestion du cabinet, la réglementation, la stérilisation, la comptabilité, la fiscalité et bien d'autres éléments paracliniques.

En parallèle à ce stage, l'étudiant assiste à des séminaires organisés par l'université. Le module d'insertion professionnelle apporte les notions d'ordre administratif non enseignées durant les années précédentes. Cette alternance lui permet de concevoir son projet professionnel.

Le stage actif est donc un passage incontournable pour l'étudiant afin qu'il le prépare à la fonction de chef d'entreprise. Pourtant, près d'une quinzaine d'années après son entrée en vigueur, le stage actif des étudiants en odontologie n'a fait l'objet que d'une évaluation en 2013. Il existe un certain nombre de disparités tant dans la fonction exécutée par les étudiants au sein du cabinet d'accueil, que dans l'expérience tirée de ce stage. Les étudiants et leurs responsables d'université en font le constat.

L'objectif de ce travail est de faire un état des lieux du déroulement des stages actifs en France. Après une présentation du cadre légal de ce stage, nous exposerons les résultats d'une double enquête descriptive nationale interrogeant étudiants et maîtres de stage. Dans une dernière partie, nous proposerons des stratégies afin d'améliorer au mieux l'exécution des stages actifs en odontologie.

1 LE STAGE ACTIF EN ODONTOLOGIE : CADRE LEGAL

1.1 La sixième année d'odontologie

En France, en 1994, une réforme des études de chirurgie dentaire a instauré une sixième année au cursus initial. La sixième année de troisième cycle court en sciences odontologiques est consacrée à l'approche globale du patient et à la préparation à l'exercice autonome de la profession.

L'article 16 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire détermine les principaux objectifs de cette sixième année. Pour l'étudiant, il s'agit :

- D'approfondir ses connaissances et de parfaire ses compétences cliniques de façon interdisciplinaire, et éventuellement, dans une orientation clinique particulière ;
- De participer à la continuité des soins et à la prise en charge de populations spécifiques ;
- De parfaire ses compétences dans le domaine de la communication avec le patient, son entourage et les autres professionnels ;
- De connaître les obligations réglementaires et médico-légales incombant à l'odontologiste et de les mettre en pratique ;
- De prendre en compte la politique de santé publique dans le cadre de son exercice professionnel ;
- D'évaluer ses pratiques professionnelles dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des soins ;
- De se préparer à la gestion du cabinet dentaire en vue de son futur exercice professionnel.¹

Les enseignements généraux du troisième cycle court conduisent donc à l'acquisition de compétences et de connaissances dans l'approfondissement disciplinaire et l'insertion professionnelle. Ils peuvent être théoriques, dirigés, pratiques et cliniques, et comportent la réalisation de stages dont le stage actif d'initiation à la vie professionnelle auprès d'un chirurgien-dentiste.

Chaque faculté d'odontologie de France organise les enseignements dispensés aux étudiants et détermine les critères nécessaires à l'obtention du diplôme. A la faculté de Bordeaux, les étudiants n'ont plus d'examens terminaux. La réussite de cette année dépend de leur présence aux séminaires et de la validation de stages. Il s'agit des vacations cliniques hospitalières, des journées de prévention notamment en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), et du stage actif. De plus, les étudiants doivent remettre un projet professionnel sous forme de mémoire.

1.2 Intérêt du stage actif chez le praticien

Le stage actif est basé sur l'application des compétences acquises au cours du cursus des études et l'apprentissage des responsabilités spécifiques inhérentes à

l'activité professionnelle. Pour le stagiaire, les objectifs recherchés du stage actif sont :

- En tant qu'acteur de santé, la prise en charge en autonomie contrôlée de patients ;
- En tant que futur gestionnaire de cabinet dentaire, la connaissance du fonctionnement, de l'organisation du travail, des relations avec le(s) personnel(s) et les laboratoires de prothèse, de la stérilisation, de la gestion des déchets, des obligations légales et réglementaires au sein d'un cabinet ;
- En tant que membre d'une communauté médicale, le respect de l'éthique et de la déontologie en particulier pour les relations avec l'Ordre, les professionnels de santé, les organismes socio-professionnels, les organismes d'assurance, les sociétés savantes...^{2,3,4}

Pour l'étudiant, le stage actif est souvent révélateur. Il prend conscience des difficultés de l'exercice libéral qui contrastent avec la sécurité de sa pratique hospitalière. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'il n'a pas encore effectué de remplacements. Il s'agit d'un véritable tremplin dans son expérience professionnelle qui lui permet bien souvent de concrétiser ses premiers contrats de travail.

Les enjeux du stage actif sont donc considérables pour le stagiaire. C'est l'occasion pour lui :

- De se familiariser avec le logiciel professionnel (traitement des radiographies, utilisation de la carte vitale, télétransmission des soins à l'assurance maladie, règlements des honoraires, ...)
- D'appréhender l'ergonomie du cabinet ;
- D'instaurer une relation de confiance avec de nouveaux patients ;
- D'intégrer une équipe soignante (personnels et correspondants) ;
- De bénéficier d'un enseignement personnalisé ;
- D'établir et mettre en œuvre des plans de traitement ;
- De dédramatiser les actes les plus complexes ;
- De compléter ses connaissances en matière de réflexion diagnostique et thérapeutique.

Enfin, le stage actif est une aide pour l'étudiant dans l'établissement de son projet professionnel idéal. Ses observations du cabinet d'accueil peuvent le conforter dans ses choix d'installation ou alors l'encourager à chercher des solutions conformes à ses exigences.

Le stage présente également des avantages pour le maître de stage. Tout d'abord, le praticien est confronté à la nouvelle génération de chirurgiens-dentistes. Il peut bénéficier au travers d'échanges avec l'étudiant, de connaissances académiques actualisées. C'est aussi pour lui un moyen d'élargir son réseau professionnel. En formant l'étudiant, il lui permet de comprendre la réalité de la vie professionnelle libérale et lui transmet ses expériences et son savoir-faire. Il est alors le chaînon entre l'université et l'exercice libéral.

1.3 Evolution des textes réglementaires

Le stage actif est défini par des textes réglementaires qui ont établi ses modalités au fil des ans.

L'article 18 de l'arrêté du 27 septembre 1994 relatif aux études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire fixait à 25 demi-journées la durée du stage de l'étudiant. Effectué chez un chirurgien-dentiste ou un stomatologue, le stage était facultatif et se déroulait pendant la troisième année du deuxième cycle. Le maître de stage ne pouvait pas accueillir plus de trois stagiaires par an. Il devait exercer son activité professionnelle depuis trois ans minimums et ne percevait aucune rémunération. Au cours de ce stage, l'étudiant ne pouvait ni effectuer d'actes thérapeutiques ni percevoir de rémunération.⁵

L'article 21 de l'arrêté du 24 mai 2005 instaure le caractère obligatoire et actif du stage. A compter de l'année universitaire 2006/2007, l'initiation à la vie professionnelle se déroule en cabinet de ville pour une durée minimale de 200 heures. Le maître de stage ne peut accueillir qu'un seul stagiaire à la fois et doit dorénavant justifier d'au moins cinq années d'exercice professionnel.⁶

La dernière réglementation en date est l'article 20 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire. Elle détermine les règles actuellement mises en œuvre. Le stage se déroule au cours du troisième cycle court. Il s'agit d'une initiation à la vie professionnelle auprès d'un chirurgien-dentiste agréé. Au cours de cette formation extra-universitaire, l'étudiant met en application les compétences acquises durant son cursus. Sous la supervision du maître de stage, il effectue la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies congénitales ou acquises, réelles ou supposées, de la bouche, des dents, des maxillaires et des tissus attenants⁷. Il évolue dans le cadre d'une autonomie contrôlée à temps plein ou à temps partiel. Quant au maître de stage, il ne peut accueillir qu'un seul stagiaire à la fois et ne perçoit pas de rémunération. Il doit justifier d'au moins trois années d'exercice professionnel et est agréé par le directeur de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) d'odontologie après avis du Conseil Départemental de l'Ordre (CDO) des chirurgiens-dentistes. Il signe une convention avec le directeur de l'UFR d'odontologie ; ce contrat fixe les objectifs pédagogiques, les critères d'évaluation et les modalités pratiques du stage. A l'issue du stage, le chirurgien-dentiste accueillant l'étudiant adresse au directeur de l'UFR d'odontologie son appréciation sur le stagiaire.^{2,3,8}

Concernant la durée du stage, l'annexe 2 de l'arrêté précise qu'elle doit être d'au moins 250 heures⁹.

Les modalités du déroulement du stage sont fixées par la convention de stage.

1.4 La convention de stage

La convention doit être conforme à un modèle type établi par arrêté des ministères chargés de la santé et de l'enseignement supérieur¹⁰. Elle engage le maître de stage et le stagiaire.

Les articles de loi régissant le stage actif citent :

- L'objectif du stage précisant les activités confiées et les compétences à acquérir ou à développer à l'issue du stage ;
- Le montant de la gratification éventuelle ;
- Les supports d'évaluation du stage.

Il est à noter que le stage actif n'est en aucun cas une collaboration salariée. En revanche, le stagiaire peut, à l'issue de son stage, être engagé comme collaborateur ou remplaçant.

La convention de stage définit les engagements mutuels entre l'étudiant et son maître de stage. Elle peut être rompue à tout moment dès lors que des irrégularités sont observées. La demande peut émaner du maître de stage, de l'étudiant ou encore du directeur de l'UFR.

Un chirurgien-dentiste exerçant en cabinet libéral ne peut automatiquement se prévaloir du statut de maître de stage. En effet, plusieurs conditions sont requises pour pouvoir accéder à cette fonction. Pour devenir maître de stage, le praticien doit :

- Justifier d'au moins trois années d'exercice professionnel ;
- Disposer d'un plateau technique permettant ce stage ;
- S'engager à être disponible lorsque l'étudiant prend en charge ses patients ;
- Accepter la charte d'engagement du maître de stage ;
- Obtenir un agrément.^{2,3}

Les facultés mettent à disposition une liste de praticiens agréés par le CDO des chirurgiens-dentistes en qualité de maîtres de stage. L'étudiant peut, s'il le souhaite, proposer un praticien qui ne figure pas sur la liste. Ce dernier doit remplir un formulaire de demande d'agrément (cf. annexe 1) qui sera envoyé au CDO des chirurgiens-dentistes pour avis puis validé par le directeur de l'UFR d'odontologie. Un avis favorable est nécessaire pour débiter le stage. L'agrément est accordé pour une année universitaire et doit être renouvelé chaque année.

Le choix du maître de stage ne se limite pas nécessairement aux chirurgiens-dentistes d'un même département, le stage actif peut avoir lieu dans une région différente de celle du lieu d'étude.

En vertu de la charte d'engagement du maître de stage, celui-ci s'engage à respecter les principes suivants :

- Mettre à disposition du stagiaire un plateau technique conforme aux recommandations et à la réglementation ;
- Avoir une disponibilité suffisante pour consacrer le temps nécessaire à la formation pratique du stagiaire ;
- Respecter les objectifs pédagogiques ;
- Inspirer au stagiaire le respect de la profession de chirurgien-dentiste et lui donner l'exemple des qualités professionnelles requises, en particulier le respect de l'éthique, de la réglementation et de la déontologie ;
- Participer aux formations concourant à la mise à jour des connaissances nécessaires à son exercice ;
- Autant que possible, faire participer à la formation du stagiaire l'équipe médicale et non médicale du cabinet ;

- Communiquer au stagiaire son expérience professionnelle, notamment dans le domaine des relations humaines et de la gestion ;
- Sensibiliser le stagiaire à l'importance de la formation continue ;
- Accepter l'évaluation du déroulement du stage et de la formation reçue par le stagiaire.^{2,3}

Comme le maître de stage, le stagiaire s'engage à honorer une charte d'engagement notifiant certaines règles, à savoir :

- Respecter le code de déontologie ;
- Avoir une tenue vestimentaire et une présentation correctes ;
- Se conformer aux pratiques et au fonctionnement du lieu de stage (respect des horaires, tenue de soins, ...)
- Avoir un comportement respectueux vis-à-vis des patients du cabinet, du personnel médical et non médical ;
- Respecter le plateau technique mis à sa disposition par le maître de stage ;
- Prendre en charge les patients après accord du maître de stage et solliciter son aide autant que nécessaire ;
- Suivre les observations, les directives générales et thérapeutiques du maître de stage, après concertation.^{2,3,4}

La convention de stage actif de la faculté de Bordeaux est présentée en annexe 2. Elle est passée entre le directeur de l'UFR, le praticien choisi comme maître de stage, l'enseignant référent du stage et l'étudiant.

1.5 Evaluation du stage

L'évaluation du stage actif semble similaire au niveau des 15 facultés d'odontologie de France. A Bordeaux, un carnet de stage est rempli à l'issue des 250 heures de formation. Le tuteur de stage complète une grille d'évaluation (cf. annexe 3). Il peut également adjoindre des commentaires sur les points forts et faibles de son stagiaire. L'étudiant quant à lui donne ses impressions à travers un questionnaire. Ce carnet est ensuite remis à l'UFR.

La validation du stage actif est prononcée par le directeur de l'UFR en tenant compte des appréciations du maître de stage.

Par ailleurs, à l'UFR de Bordeaux, il est demandé à l'étudiant de faire un compte-rendu de son stage actif qui sera à intégrer dans son mémoire d'insertion professionnelle et devra faire ressortir les points suivants :

- La présentation de la structure d'accueil ;
- La réalisation des objectifs recherchés en tant qu'acteur de santé, futur gestionnaire de cabinet dentaire, et membre d'une communauté médicale ;
- Les points positifs qui ressortent du stage ;
- Les difficultés rencontrées au cours du stage ;
- Les actes cliniques réalisés par le stagiaire ;
- Les autres expériences vécues dans le cabinet.

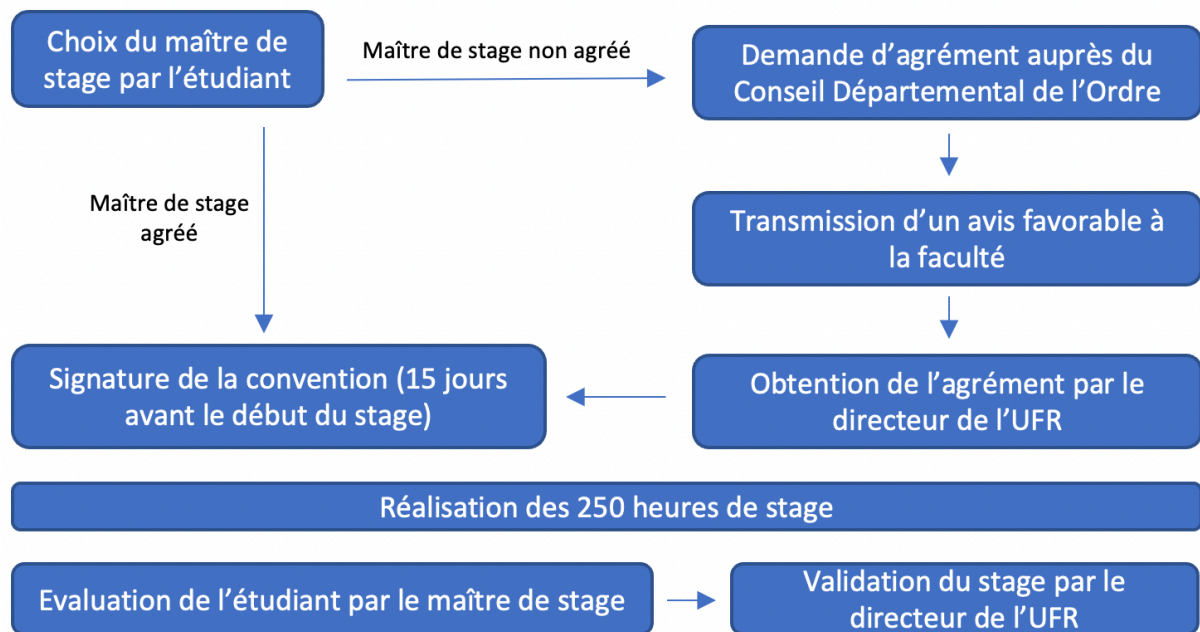


Figure 1 : Etapes du stage actif des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

1.6 Données actuelles du stage actif en odontologie

Bien que le stage actif soit régi par un cadre légal, il est en réalité à l'origine de problématiques communes aux 15 facultés d'odontologie de France.

En juin 2013, à Clermont-Ferrand, ont eu lieu les Premières Journées nationales du stage actif d'initiation à la vie professionnelle. Maîtres de stage, représentants des UFR et étudiants se sont réunis pour faire une mise au point sur le déroulement des stages actifs depuis leur introduction officielle sur le territoire national en 2006. Cette rencontre a permis de mettre en évidence les différentes pratiques et de proposer des pistes pour harmoniser les stages actifs en France.

Dans l'une de ses lettres¹¹, l'Ordre National des Chirurgiens-Dentistes (ONCD) fait le bilan de cette rencontre. Il note que les UFR d'odontologie n'ont pas la même interprétation du stage actif. La charte d'engagement des maîtres de stage et des étudiants en sixième année n'est qu'en partie honorée par les deux protagonistes, rendant l'organisation des stages actifs hétérogène sur le plan national. Le premier problème posé est celui des étudiants ne pratiquant pas d'actes cliniques durant leur stage. Ce phénomène est observé dans chaque UFR. Le caractère « actif » du stage est alors remis en question puisque l'étudiant est observateur ou réalise uniquement une fonction d'assistante-dentaire. Un autre point critique soulevé concernait la durée minimale du stage qui bien souvent n'était pas respectée. Enfin, le rapport de l'ONCD expose l'existence d'une pratique simultanée en tant que collaborateur salarié et étudiant stagiaire au sein du même cabinet, pratique formellement interdite.

Par consensus, une charte avait été élaborée pour recenser les éléments qui devraient (ou pourraient) structurer le stage actif :

- Le stage actif devrait se faire en immersion totale (soit sur une durée de deux mois à temps plein) ;

- La possibilité de réaliser plusieurs stages actifs dans différents cabinets doit être ouverte ;
- Si plusieurs stages actifs sont effectués, leur durée minimale devrait être de six semaines ;
- L'étudiant a le choix du lieu de son stage ;
- Le statut actuel du stage actif ne doit pas être modifié ;
- Des règles communes, conformes à la loi, devraient s'appliquer à l'ensemble des UFR ;
- Les méthodes d'évaluation des stages devraient être plus uniformes entre les UFR (carnet de stage, rapport de l'étudiant et du maître de stage, ...) ;
- La désignation d'un enseignant référent de stage dans chaque UFR est pertinente ;
- Le stagiaire devrait être évalué par les enseignants et non par l'administration.^{11,12}

Si ces réflexions témoignent de la nécessité d'une réorganisation des stages actifs, il n'en demeure pas moins que l'application de ces recommandations nationales soit difficile à mettre en œuvre au niveau local. Aujourd'hui, des dissemblances sont encore rapportées au sein d'une même faculté voire d'un même cabinet. Les étudiants font face à des inégalités puisqu'ils ne bénéficient pas des mêmes avantages à l'issue du stage.

Depuis 2013, aucune autre évaluation n'a été reconduite et l'impact des mesures prises au niveau de chaque UFR est à ce jour inconnu.

2 ENQUETES SUR LES STAGES ACTIFS EN ODONTOLOGIE

2.1 Matériel et méthodes

Un état des lieux des stages actifs ne peut se faire qu'en interrogeant ses acteurs principaux, à savoir les étudiants et les maîtres de stage. Les investigations menées auprès des étudiants ont pour objectif de recueillir leur ressenti, les fonctions exécutées et les points faibles observés au cours du stage. Les questions destinées aux maîtres de stage visent à appréhender leur motivation à accueillir un stagiaire et d'identifier les freins et leviers permettant une pratique des étudiants sous leur contrôle.

A cette fin, une double enquête a été réalisée.

2.1.1 Enquête à destination des étudiants

2.1.1.1 Schéma d'étude

Nous avons conduit une étude descriptive transversale, menée entre le 10 mars 2021 et le 30 avril 2021.

2.1.1.2 Population cible

La population cible de cette enquête était l'ensemble des étudiants de sixième année d'odontologie de France (année universitaire 2020/2021), puisque c'est au cours de cette année uniquement que se déroule le stage actif.

2.1.1.3 Critères de sélection

Ont été inclus les étudiants en cours de sixième année d'odontologie (année 2020/2021).

Le critère de sélection a été abordé à la première question du questionnaire : « Vous êtes actuellement en 6^{ème} année d'odontologie (année 2020/2021) ». Il permettait d'écartier les étudiants de post-sixième année d'odontologie qui avaient effectué leur stage actif l'année dernière et qui faisaient déjà des remplacements pour la majorité, ce qui n'aurait pas permis une comparaison avec la population cible qui a peu d'expérience libérale au moment de leur stage actif.

2.1.1.4 Variables recueillies

Les objectifs de l'enquête ont permis d'établir un questionnaire comportant 25 items pour lesquels au moins une réponse était attendue à chaque fois. Le formulaire se décomposait en :

- Questions à échelles d'évaluation : une échelle de Likert à 4 degrés pour les questions 3 à 7 et 21-22 qui permettait d'apprécier le degré d'accord des étudiants, et une échelle numérique à la question 25 qui indiquait la note globale donnée par l'étudiant à son stage actif ;
- Questions fermées à choix unique (questions 1 à 13, 15 et 17 à 25) ;
- Questions fermées à choix multiples (questions 14 et 16).

Certaines questions laissaient la possibilité aux interrogés d'adjoindre une proposition « Autre » si elle ne figurait pas dans la liste.

Un commentaire libre non obligatoire concluait le questionnaire.

Les variables recueillies étaient :

- Lieu d'étude des étudiants ;
- Qualité de déroulement du stage ;
- Qualité des échanges avec le maître de stage ;
- Relation avec le personnel et les patients ;
- Commodité du stage ;
- Situation géographique du stage ;
- Moyen par lequel a été trouvé le maître de stage ;
- Expérience libérale des étudiants avant leur stage ;
- Type de stage effectué par les étudiants ;
- Temps de partie active pour les stages semi-actifs ;
- Nombre d'heures de stage effectuées par les étudiants ;
- Fonctions exécutées par les étudiants au cours du stage ;
- Aspect le plus difficile à gérer pour les stages semi-actifs et strictement actifs ;
- Causes du stage passif selon les étudiants ;
- Bénéfice du stage ;
- Point sur lequel le stage a été le plus bénéfique ;
- Point sur lequel le stage a été le moins bénéfique ;

- Gratification/rémunération perçue lors du stage ;
- Vision de la profession de chirurgien-dentiste par les étudiants au terme de leur stage ;
- Conformité du stage actif à la formation initiale des étudiants ;
- Acceptation des étudiants de travailler dans le cabinet d'accueil par la suite ;
- Débouchés professionnels du stage ;
- Evaluation du stage.

2.1.1.5 Recueil des données

Le questionnaire complet présenté dans l'annexe 4 a été conçu via l'outil Google Forms dans l'optique d'une diffusion par le biais d'une page Web.

Le lien du questionnaire a été transmis aux étudiants des 15 facultés d'odontologie de France par différents moyens. Tout d'abord, par l'intermédiaire du réseau social Facebook, nous avons diffusé sur les groupes « T1 Dentaire Bordeaux 2020/2021 » et « Dentistes de France » un message à destination de la population cible (cf. annexe 5). Ensuite, en utilisant la voie électronique, les membres du Collège National des Chirurgiens-Dentistes Universitaires en Santé Publique (CNCDUSP) ont été sollicités (cf. annexe 6). Il en a été de même pour le président du Groupement des Etudiants en Dentaire de Bordeaux (GED 33) qui, contacté par mail, a eu la mission de relayer l'information aux associations étudiantes des autres facultés. Des relances ont été faites aux étudiants notamment à Bordeaux lors d'un séminaire d'insertion professionnelle.

Le recueil des données a été effectué du 10 mars au 30 avril 2021.

2.1.1.6 Analyse statistique

Le logiciel Google Forms utilisé pour la création des questionnaires et le recueil des réponses des participants, proposait une analyse directe des résultats sous forme de graphiques circulaires 2D (questions à choix unique) et de graphiques à barres 2D (questions à choix multiples).

Les questions où les étudiants pouvaient répondre dans un champ libre ont fait l'objet d'un traitement plus spécifique des données. En effet, le logiciel ne réalisant pas de regroupement des réponses similaires, cette étape a été opérée manuellement.

L'ensemble des données obtenues avec le support d'enquête Google Forms a ainsi été transféré sur Microsoft Excel pour une exploitation plus aisée.

Les participants ont été comparés selon qu'ils avaient réalisé un stage passif, semi-actif ou actif.

Une analyse descriptive a été réalisée. Les variables qualitatives ont été décrites en termes de pourcentages et d'effectifs, et les variables quantitatives ont été décrites en termes de moyennes.

Des représentations graphiques ont été faites.

Les commentaires libres ont été traités selon une méthodologie d'analyse qualitative. Des extraits de commentaires ont été regroupés par unité thématique et chaque unité thématique a été traitée du sentiment général aux idées les plus spécifiques.

2.1.2 *Enquête à destination des maîtres de stage*

2.1.2.1 Schéma d'étude

Le même type d'étude descriptive transversale a été conduit pour ce deuxième questionnaire, entre le 10 mars 2021 et le 30 avril 2021.

2.1.2.2 Population cible

La population cible de cette seconde enquête était les chirurgiens-dentistes de France ayant exercé la fonction de maître de stage durant les cinq dernières années.

2.1.2.3 Critères de sélection

Ont été inclus les chirurgiens-dentistes ayant été maîtres de stage au cours des cinq dernières années.

Comme précédemment, le critère de sélection a été abordé à la première question du questionnaire : « Etes-vous ou avez-vous été maître de stage durant les 5 dernières années ? ». Il permettait d'écartier les chirurgiens-dentistes dont l'expérience de maîtres de stage remontait à trop longtemps et ne reflétait pas les stages actifs actuels.

2.1.2.4 Variables recueillies

Les objectifs de l'enquête ont permis l'établissement d'un questionnaire plus court que celui des étudiants puisque celui-ci ne comptait que 10 items pour lesquels au moins une réponse était attendue. Le même type de questions que pour le formulaire destiné aux étudiants a été utilisé :

- Questions fermées à choix unique (questions 1, 3 à 5 et 9-10) ;
- Questions fermées à choix multiples (questions 2 et 6 à 8).

La possibilité de répondre « Autre » lorsqu'une proposition ne reflétait pas la réponse d'un interrogé s'est également retrouvée dans ce questionnaire.

De même, le questionnaire se concluait par un commentaire libre non obligatoire.

Les variables recueillies étaient les suivantes :

- Motivations des maîtres de stage accueillant des étudiants ;
- Situation géographique du cabinet d'accueil ;
- Durée d'exercice libéral des maîtres de stage ;
- Autorisation des maîtres de stage à la pratique des soins par les étudiants ;
- Freins des maîtres de stage vis-à-vis de la pratique des soins par les étudiants ;
- Leviers des maîtres de stage encourageant la pratique des soins par les étudiants ;
- Fonctions exécutées par les étudiants au cours du stage ;

- Acceptation d'un stage en immersion totale par les maîtres de stage ;
- Recommandation de la qualité de maître de stage à d'autres praticiens.

2.1.2.5 Recueil des données

Le questionnaire complet présenté dans l'annexe 7 a lui aussi été conçu via l'outil Google Forms.

Pour transmettre le lien du questionnaire aux chirurgiens-dentistes maîtres de stage exerçant en France, le réseau social Facebook a été le moyen le plus exploité pour les contacter. Ainsi, nous avons diffusé sur les groupes « Dentistes de France », « Dentaire Bordeaux », « Chirurgiens Dentistes Bordeaux » et « Dentistes de la Nouvelle Aquitaine » un message à leur attention (cf. annexe 8). Il avait aussi été demandé aux étudiants participant à la première étude, d'inviter leur maître de stage à répondre à ce questionnaire qui leur était dédié.

Aucune relance n'a été réalisée pour ce groupe.

Le recueil des données a été effectué sur la même période soit du 10 mars au 30 avril 2021.

2.1.2.6 Analyse statistique

Le logiciel Google Forms utilisé a une nouvelle fois permis une analyse directe des résultats sous forme de graphiques circulaires et de graphiques à barres. Les données ont également été transférées sur Microsoft Excel.

La même méthode d'analyse a été réalisée avec le calcul de pourcentages et d'effectifs pour les variables qualitatives.

Les commentaires libres ont été traités selon la même méthodologie expliquée dans la première enquête.

2.2 Résultats

2.2.1 Enquête à destination des étudiants

Nous avons obtenu 269 réponses. 11 d'entre elles ont été exclues de l'échantillon puisque les participants avaient répondu par la négative à la question 1 « Vous êtes actuellement en 6^{ème} année d'odontologie (année 2020/2021) ». Le nombre total des participants de l'enquête auprès des étudiants est donc de 258.

Sur les 15 facultés d'odontologie de France, 14 ont participé à l'enquête. Marseille est la seule UFR absente. Les étudiants de Strasbourg, Lyon, Nice et Paris ont participé faiblement puisqu'ils ne totalisent ensemble que 8 réponses.

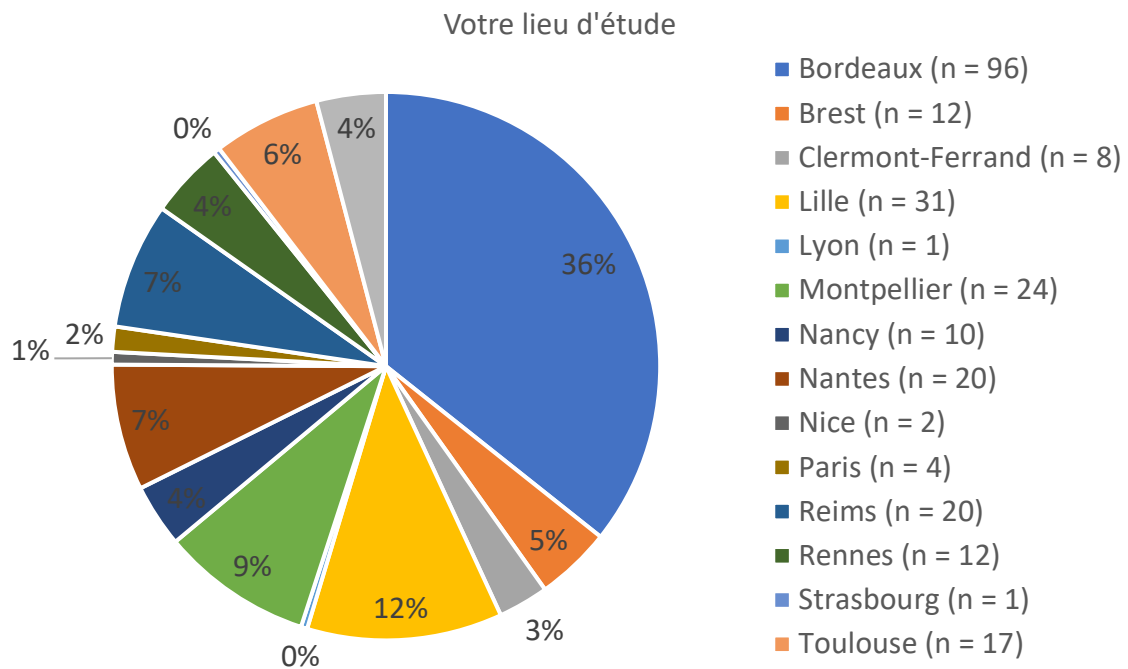


Figure 2 : Lieu d'étude des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

Seuls 4% des étudiants interrogés semblent avoir rencontré au moins une difficulté, et 7% déclarent que les échanges avec leur maître de stage étaient insuffisants. De plus, les étudiants sont unanimes, leurs relations avec le personnel et les patients étaient bonnes. Ils qualifient majoritairement la commodité du stage comme correcte.

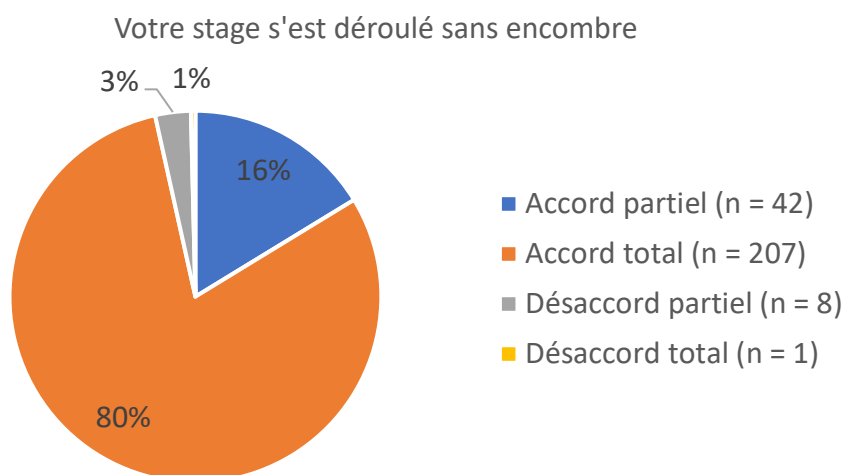


Figure 3 : Déroulement du stage actif des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

Vous avez eu des échanges suffisants en nombre et en qualité avec votre maître de stage

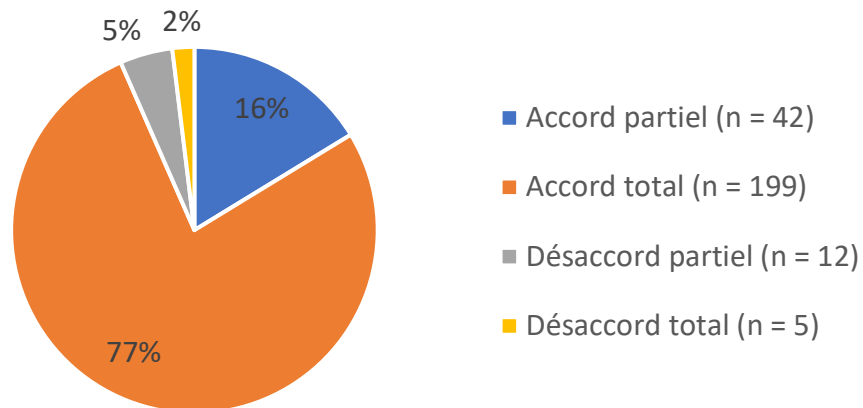


Figure 4 : Echanges avec le maître de stage des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

Vos relations avec le personnel ont été bonnes

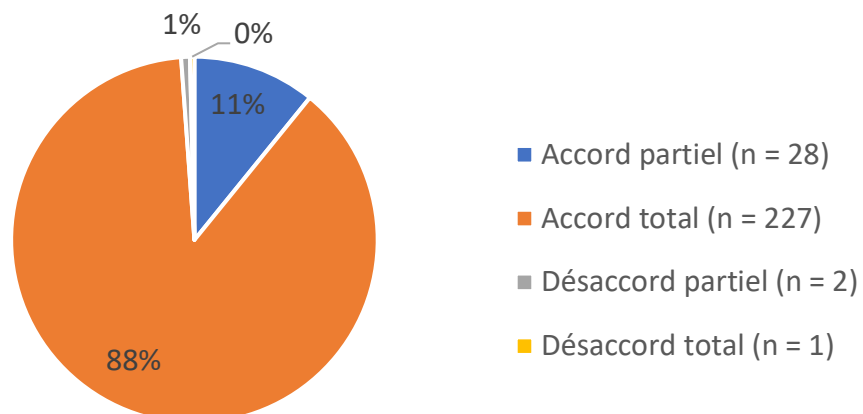


Figure 5 : Relations avec le personnel lors du stage actif des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

Vos relations avec les patients ont été bonnes

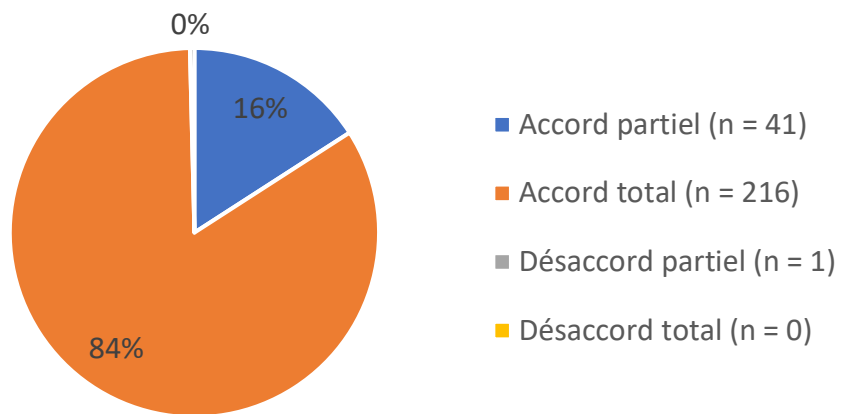


Figure 6 : Relations avec les patients lors du stage actif des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

La commodité du stage était correcte

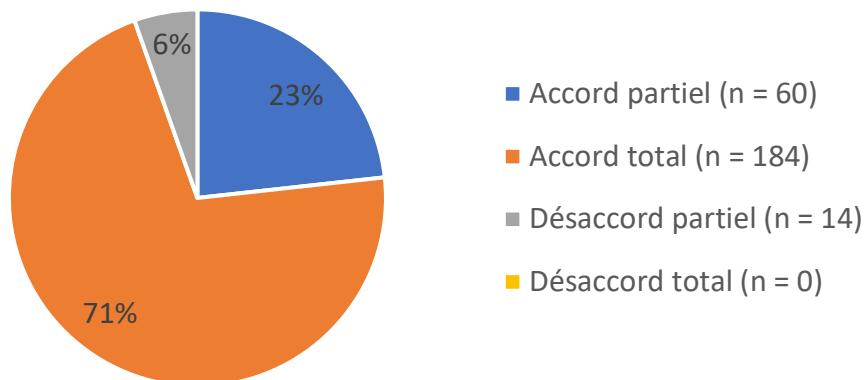


Figure 7 : Commodité du stage actif des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

Près de 2/3 des cabinets accueillant des stagiaires étaient situés en ville.

Votre stage actif s'est déroulé dans un cabinet se trouvant en

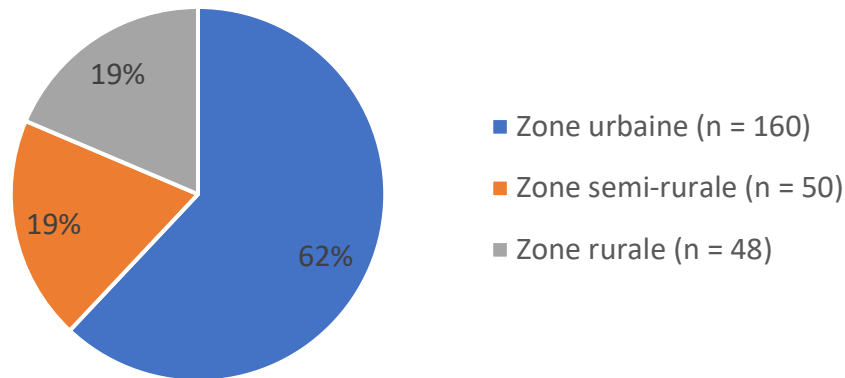


Figure 8 : Situation géographique du cabinet d'accueil des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

Un étudiant sur deux connaissait le chirurgien-dentiste qui l'a accueilli avant son stage actif. Sur cette question, le panel interrogé avait la possibilité de répondre dans un champ libre « Autre ». La plupart des réponses de cet item ont été reclassées dans l'une des propositions faites dans la question. Par exemple, un étudiant précisant qu'il avait rencontré son maître de stage lors d'une recherche antérieure pour récupérer des dents naturelles, a vu sa réponse intégrée à la catégorie « connaissance privée ». Pour les autres, il s'agissait d'étudiants ayant effectué plusieurs stages actifs qui ne pouvaient pas choisir plusieurs réponses à cette question à choix unique.

Comment avez-vous trouvé votre maître de stage ?

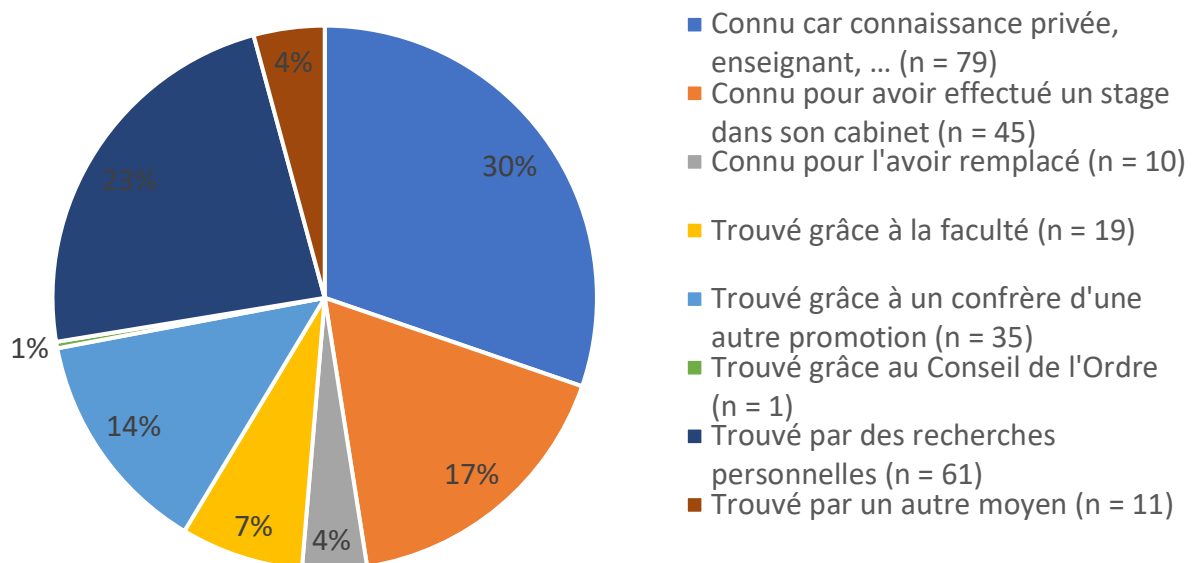


Figure 9 : Choix du maître de stage des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

Notre étude révèle que plus des 3/4 des étudiants n'avaient, au moment de leur stage, réalisé aucun remplacement ou collaboration.

Avant votre stage actif, aviez-vous déjà effectué des remplacements ou des collaborations salariées ?

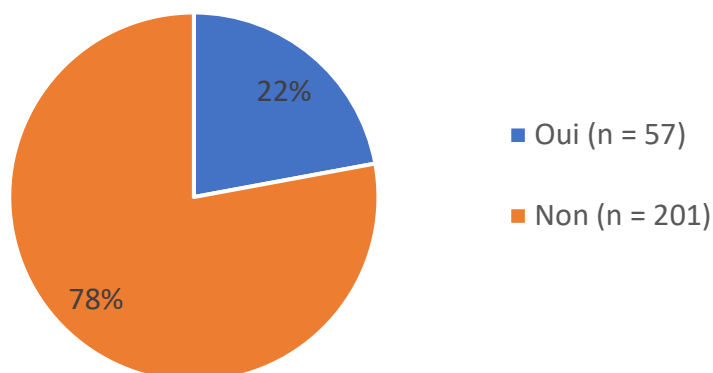


Figure 10 : *Expérience libérale des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.*

Les résultats montrent que 60% des étudiants ont réalisé des actes cliniques durant leur stage. La notion de stage « semi-actif » a été introduite dans le questionnaire pour désigner les étudiants ayant fait une alternance de phase d'observation et de phase pratique. Parmi ces 95 étudiants en stage semi-actif, 60% d'entre eux ont eu plus de phase d'observation que de phase pratique.

Quel type de stage avez-vous effectué ?

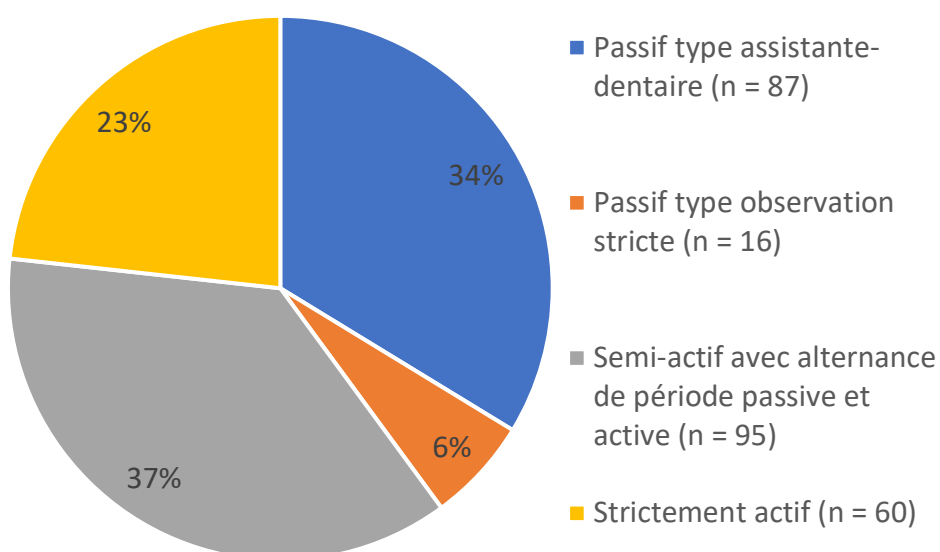


Figure 11 : *Type de stage effectué par les étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.*

Un étudiant sur cinq témoigne qu'il a réalisé (ou prévoyait de réaliser) moins de 250 heures de stage.

Combien d'heures de stage avez-vous effectué ou prévoyez-vous d'effectuer ?

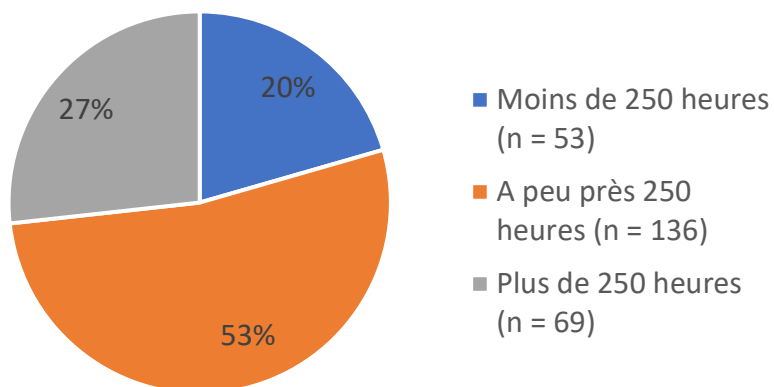


Figure 12 : Nombre d'heures de stage effectuées par les étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

La question traitant des fonctions attribuées à l'étudiant était à choix multiples. Les tâches réalisées le plus souvent sont l'utilisation du logiciel informatique (77%) et l'assistance au fauteuil du chirurgien-dentiste (66%). Près d'un étudiant sur deux a réalisé des radiographies panoramiques. Ils sont également près de la moitié à avoir effectué des prescriptions. La même proportion d'étudiants (50%) a réalisé l'ensemble des actes d'omnipratique au cours du stage. En revanche, 11% de l'échantillon n'ont dispensé que des soins spécifiques (détartrage, empreintes primaires, ...). Ils sont 3% à déclarer n'avoir rien fait. 1/3 des étudiants a procédé à la stérilisation du matériel médical et a orienté un patient par courrier. Enfin, 23% des étudiants ont communiqué par téléphone avec des patients.

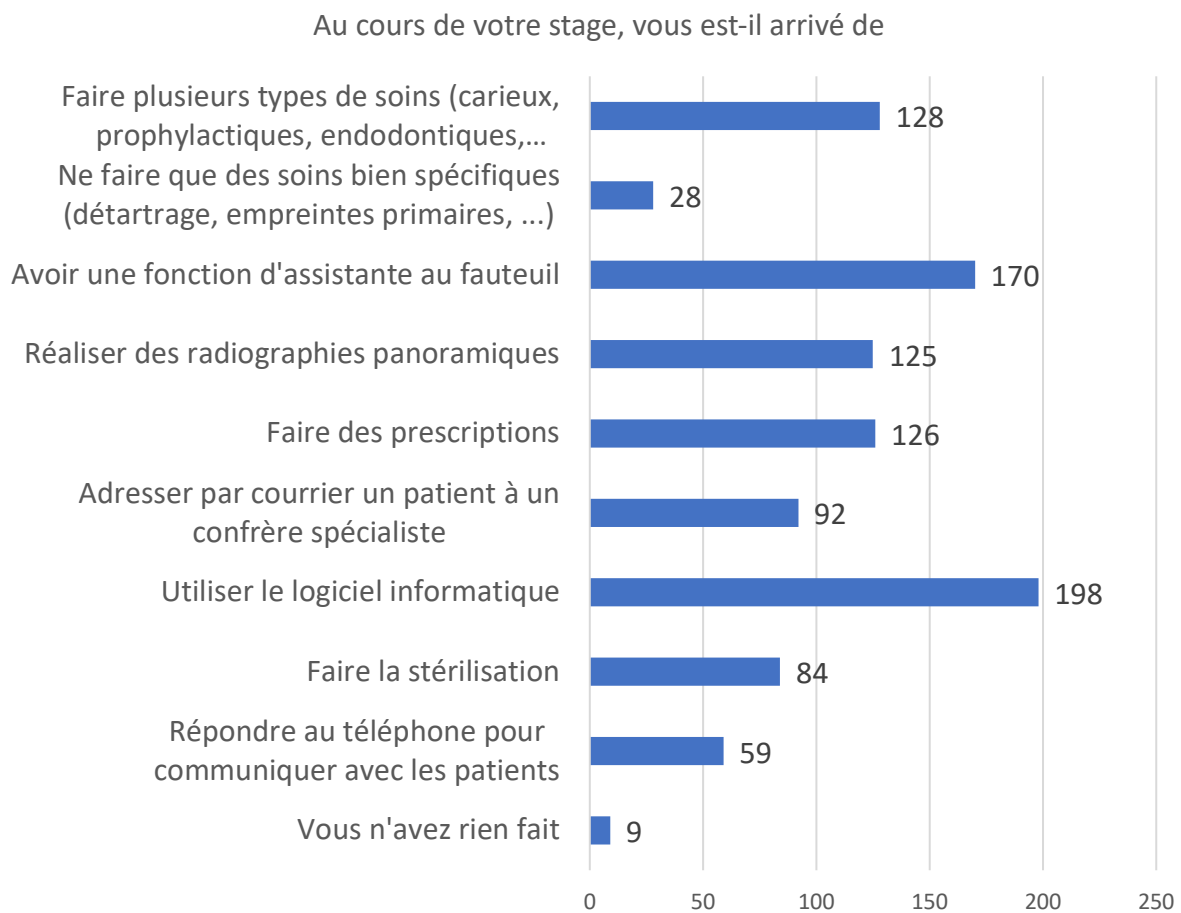


Figure 13 : Fonctions exécutées par les étudiants en Odontologie durant leur stage actif, 2020-2021, France.

Parmi les 155 étudiants ayant eu une activité clinique, les aspects les plus difficiles à gérer étaient pour 40% l'appropriation d'un nouveau matériel, et pour 27% le rythme de travail du cabinet.

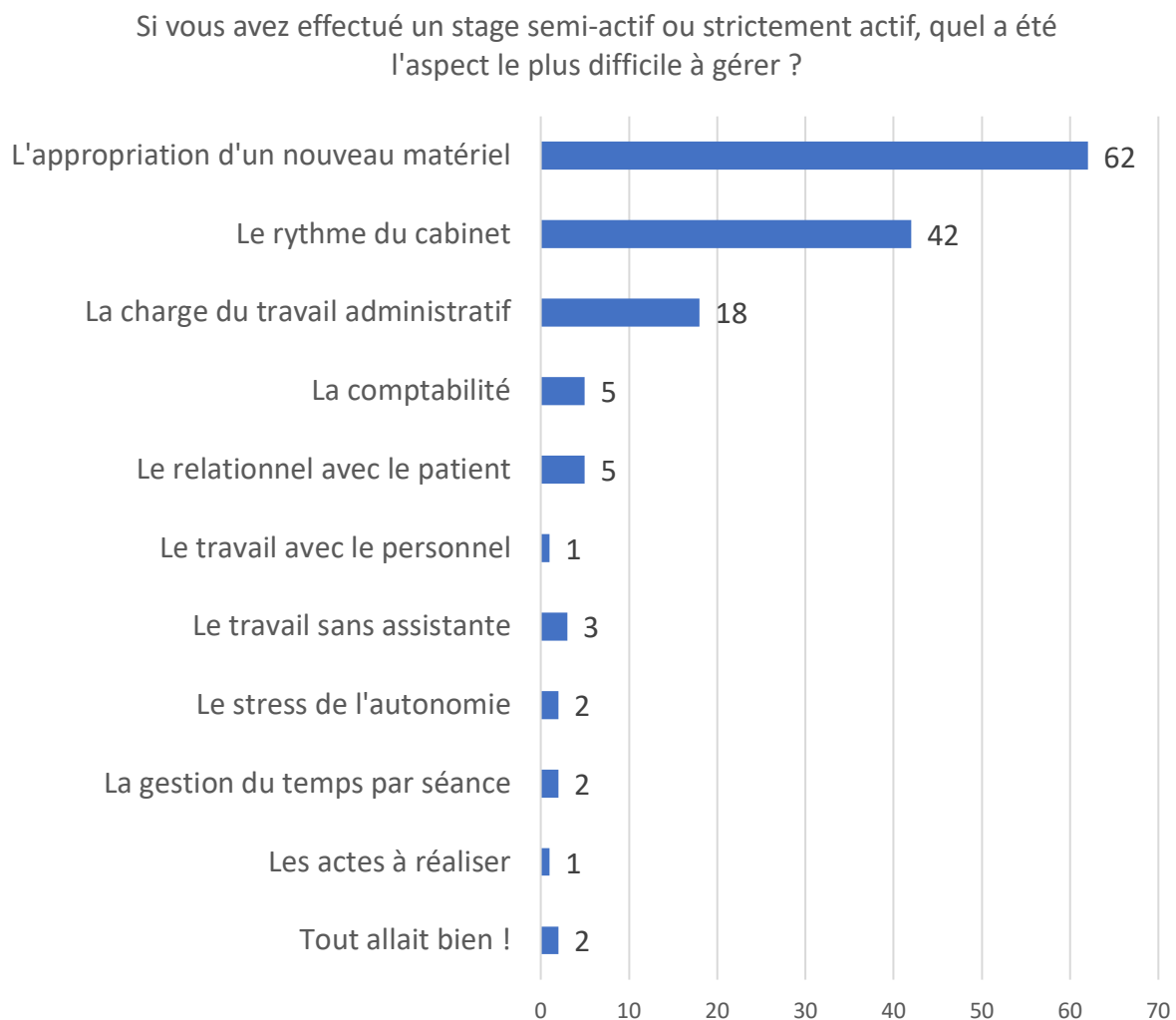


Figure 14 : Aspect le plus difficile à gérer pour les stages semi-actifs et strictement actifs des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

Les participants ayant réalisé un stage passif (103 étudiants) l'expliquent par le fait que le cabinet n'était pas équipé d'un second fauteuil (76%). 1/3 de cette population estime que le maître de stage ne disposait pas suffisamment de temps pour les former.

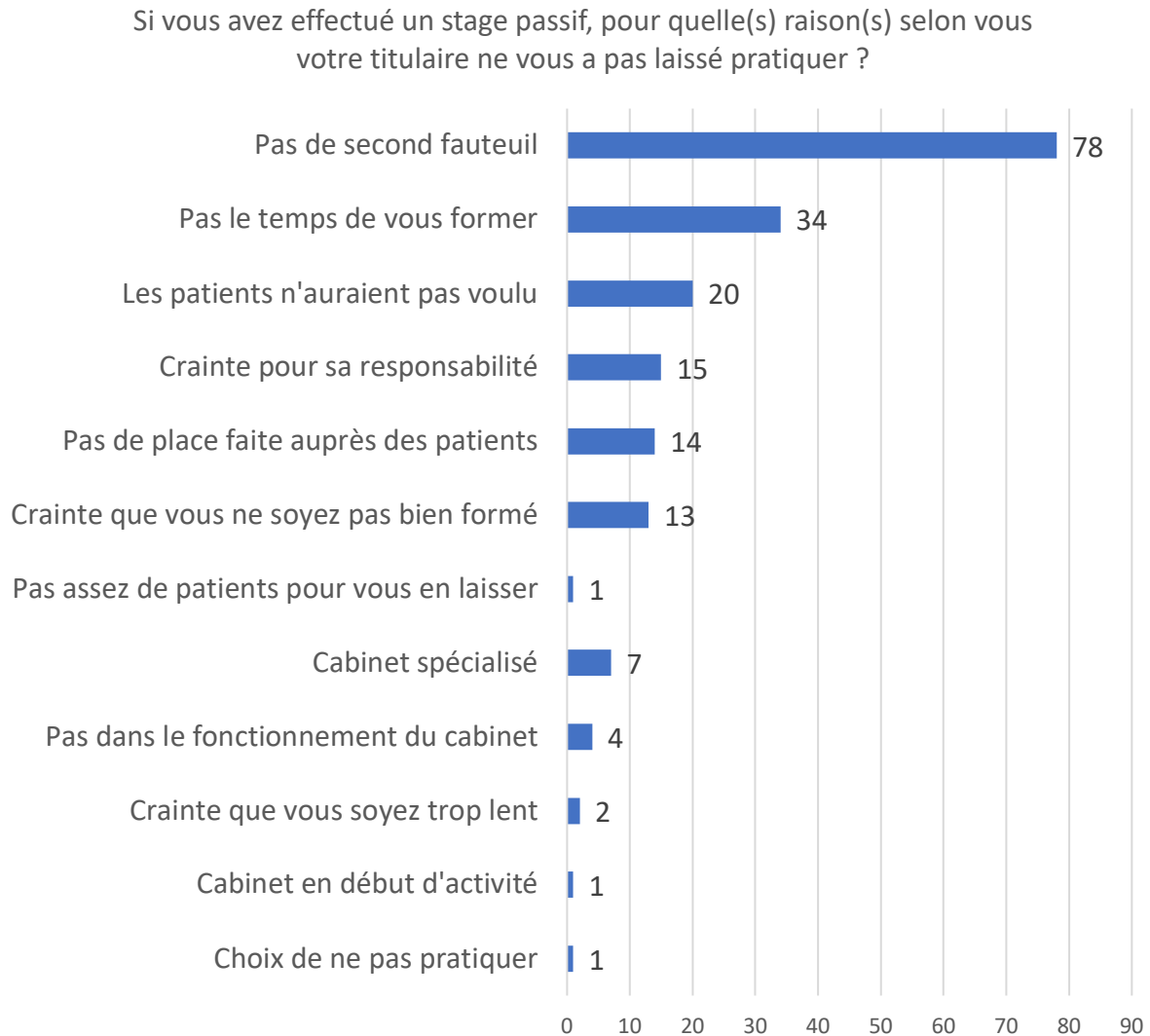


Figure 15 : Causes du stage passif selon les étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

Le stage a été bénéfique pour la grande majorité de l'échantillon et l'expérience clinique acquise est reconnue comme l'élément le plus valorisé au cours du stage.

Ce stage a-t-il été bénéfique pour vous ?

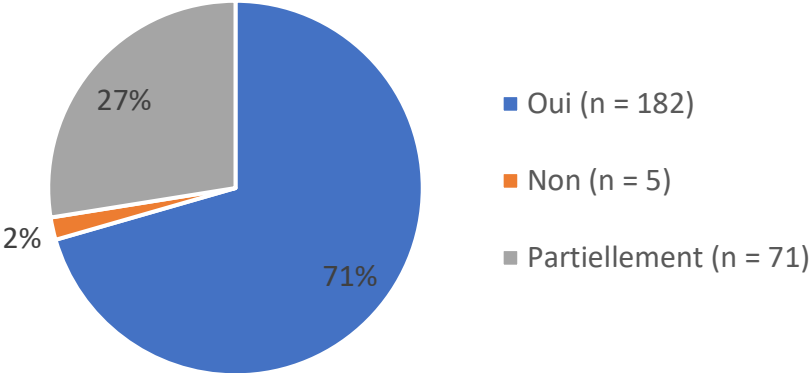


Figure 16 : Bénéfice du stage actif des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

Sur quel point le stage vous a-t-il été le PLUS bénéfique ?

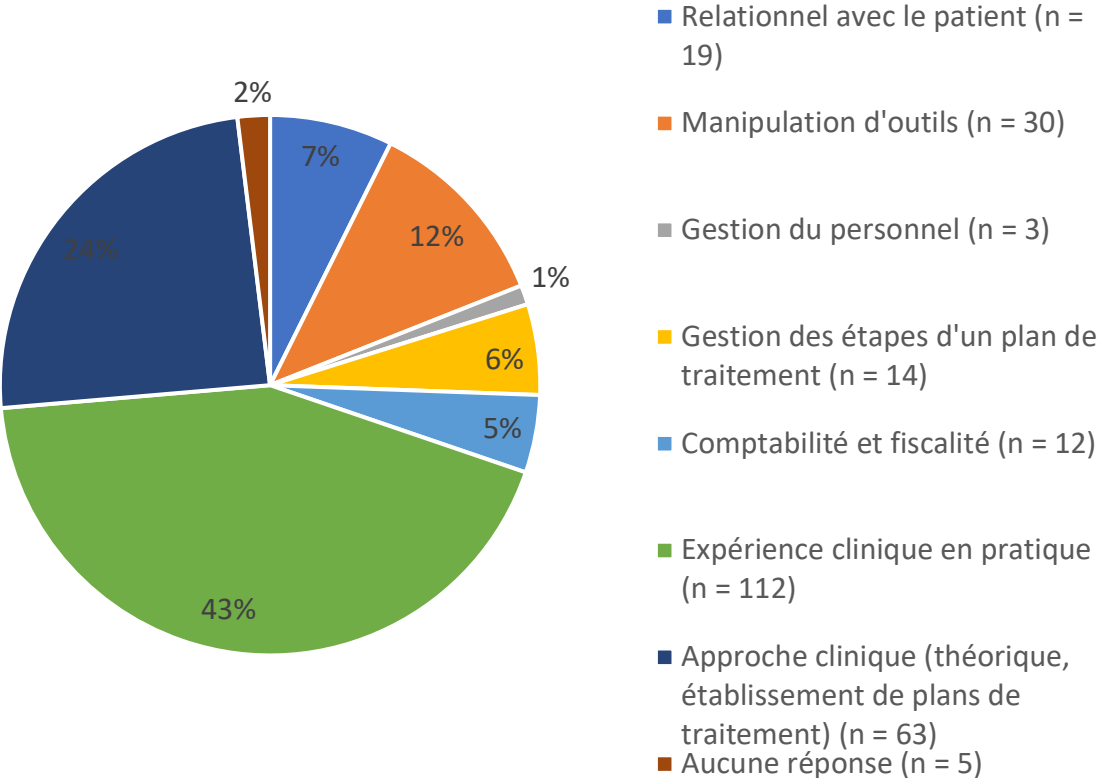


Figure 17 : Point le plus bénéfique du stage actif des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

A contrario, la comptabilité et la fiscalité sont largement identifiés comme étant les points les moins appréhendés durant le stage.

Sur quel point le stage vous a-t-il été le MOINS bénéfique ?

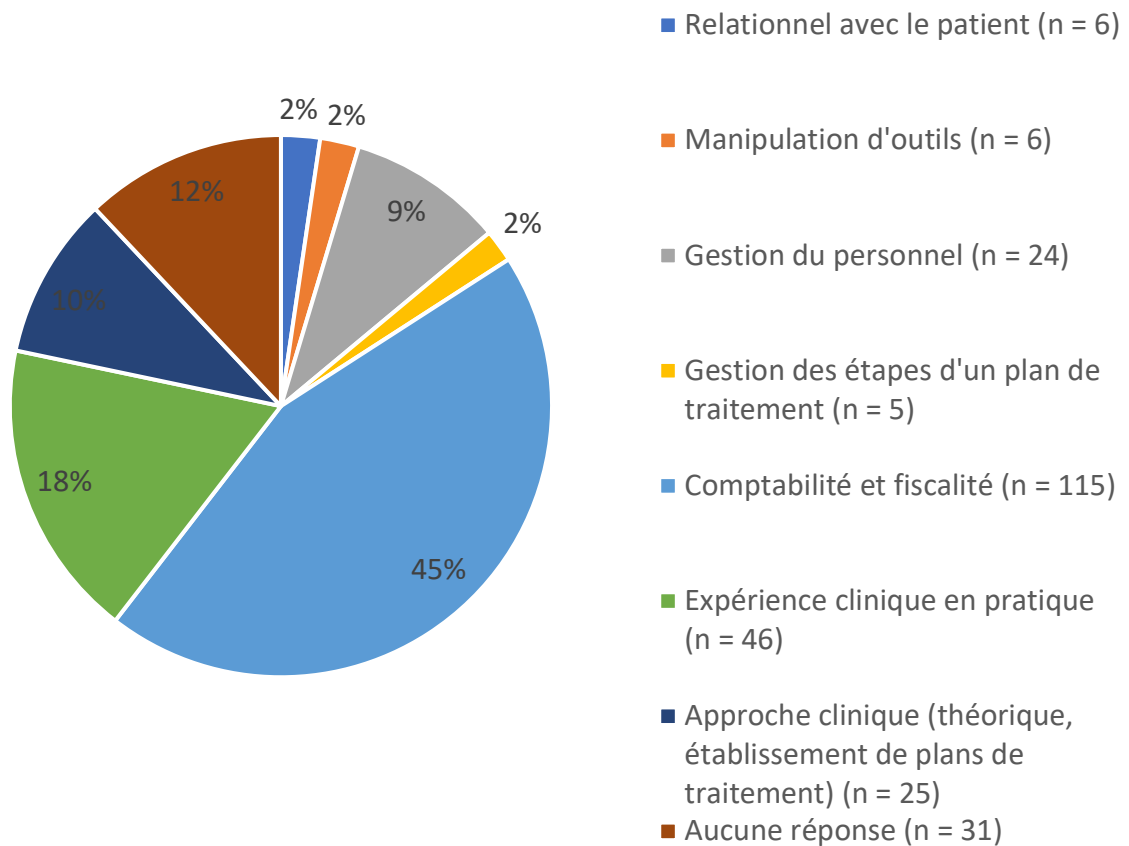


Figure 18 : Point le moins bénéfique du stage actif des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

Concernant la gratification et la rémunération, environ deux étudiants sur trois déclarent n'avoir rien perçu.

Parmi ceux ayant été rémunérés, il s'agissait principalement d'une rémunération en fonction de leur activité soit un pourcentage sur les actes réalisés.

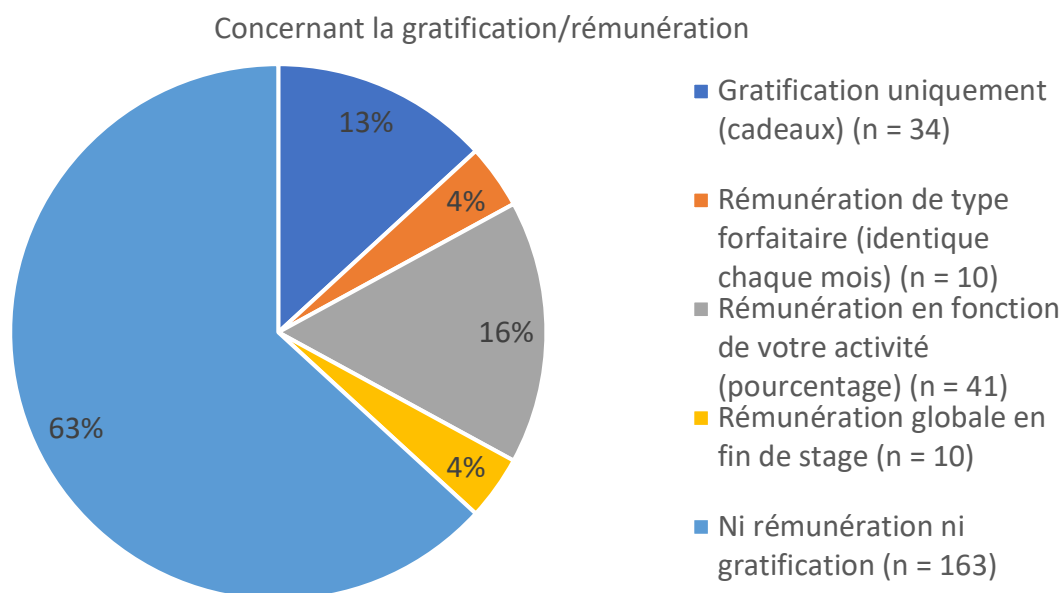


Figure 19 : Gratification/rémunération perçue lors du stage actif des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

Au terme de leur stage actif, les étudiants affirment que cette expérience leur a donné une vision positive de la profession de chirurgien-dentiste. Cependant, 13% pensent que leur stage actif n'a pas atteint les objectifs attendus pour une formation de fin d'étude. Malgré tout, 69% des stagiaires seraient d'accord pour travailler dans le cabinet de leur maître de stage si l'occasion se présentait.

Vous avez désormais une bonne vision de la profession de chirurgien-dentiste

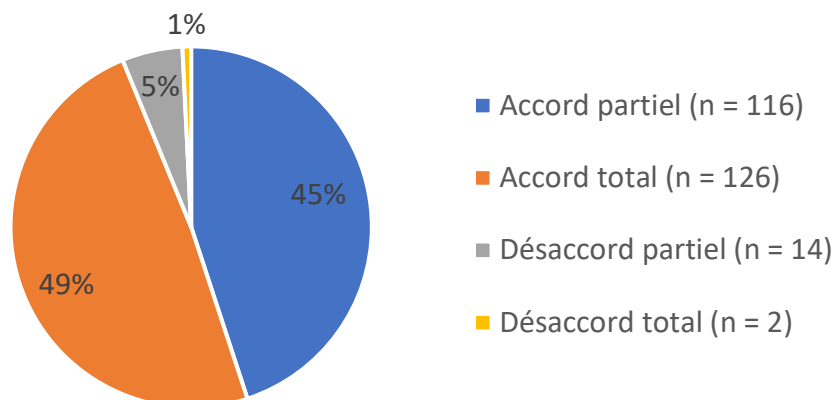


Figure 20 : Vision de la profession de chirurgien-dentiste par les étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

Vous pensez que ce stage conforte votre formation initiale au terme du cursus des études

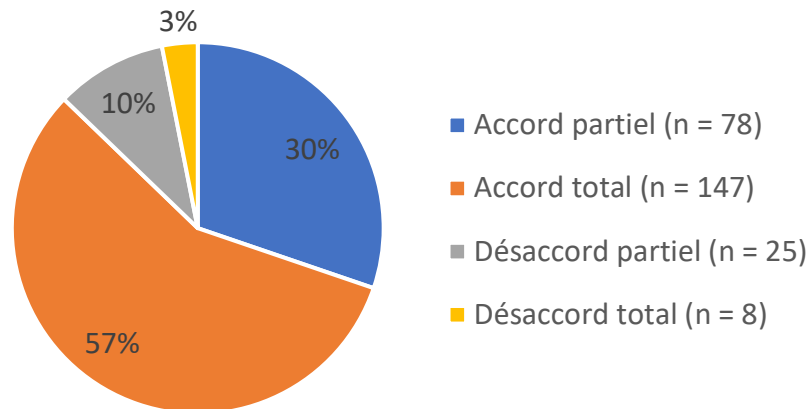


Figure 21 : Conformité du stage actif à la formation initiale des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

De plus, pour la majeure partie des étudiants, le stage actif a débouché sur des opportunités professionnelles. 59% ont répondu avoir eu des propositions de remplacement, de collaboration ou d'association, que ce soit au sein du cabinet ou chez un confrère de leur maître de stage.

Le stage a-t-il débouché sur des opportunités professionnelles ?

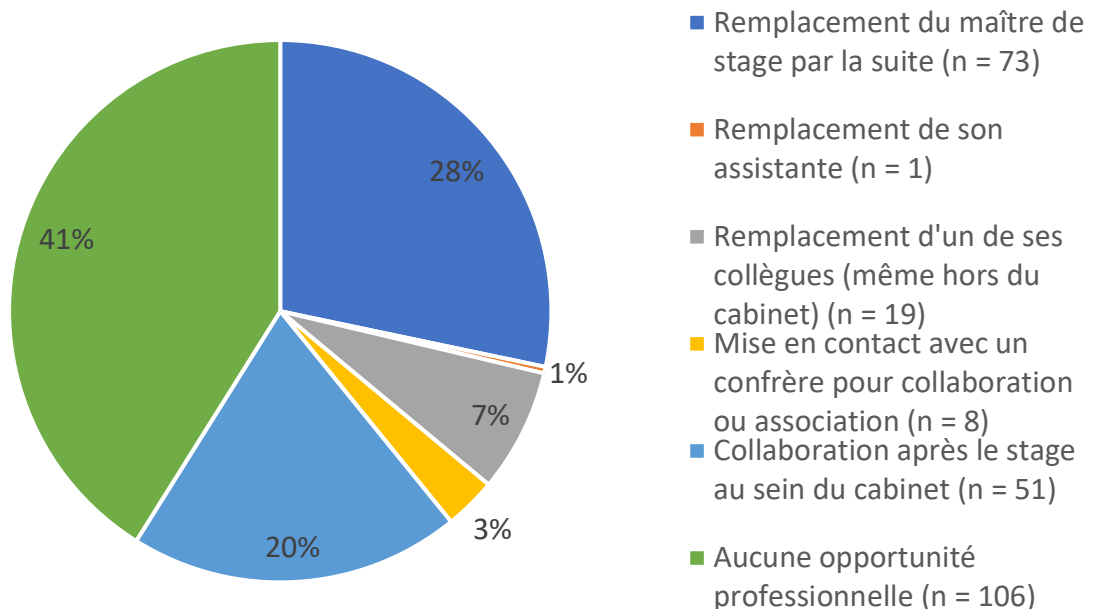


Figure 22 : Débouchés professionnels du stage actif des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

La note moyenne attribuée lors de l'évaluation globale du stage actif est de 7,68/10. 95% des étudiants ont donné une note supérieure ou égale à 5.

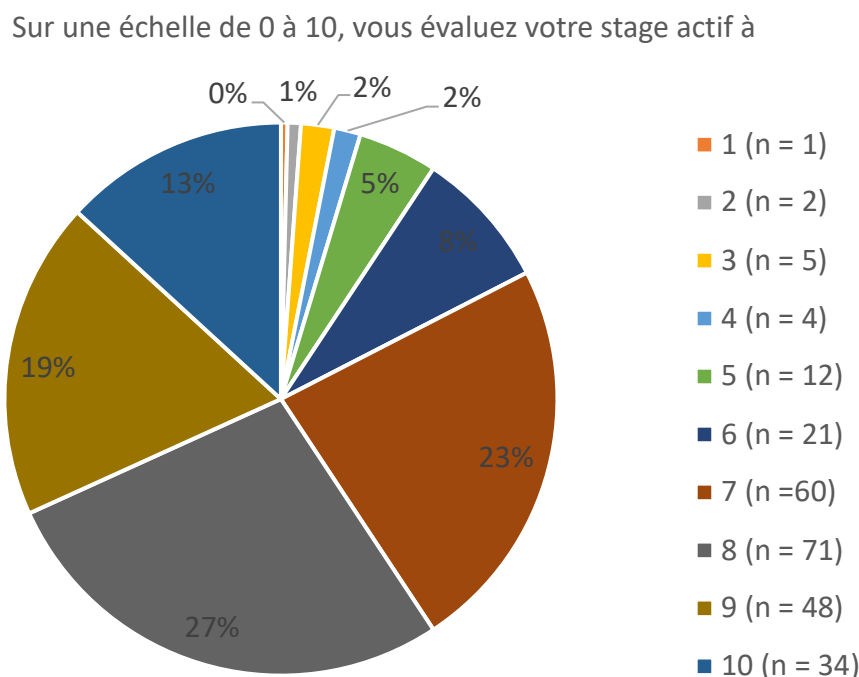


Figure 23 : Evaluation du stage actif des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

Nous avons obtenu 65 commentaires libres.

Ils ont été triés en deux grands groupes : ceux relatant la bonne expérience que constituait le stage (20 commentaires positifs), et ceux exprimant les regrets des étudiants (33 commentaires négatifs). Les autres commentaires étaient essentiellement des compléments de réponse apportant des précisions sur le stage. Par exemple « J'ai effectué 2 stages actifs » ou alors « *Bientôt un 2^{ème} fauteuil de créé (initialement prévu avant 2021 mais retard COVID)* ».

Le maître de stage est identifié comme étant le facteur décisif pour l'appréciation du stage. Un étudiant de Paris explique bien cette idée : « *A titre personnel, d'après mon expérience et celle de collègues, le stage actif dépend grandement du maître de stage. Ayant eu la chance de tomber sur un chirurgien-dentiste très ouvert et à l'écoute de mes suggestions, de mes interrogations, j'ai pu tirer du praticien un tas de tips pour ma pratique en cabinet.* ».

Les commentaires « positifs » mettent pour la plupart en avant les qualités pédagogiques du chirurgien-dentiste d'accueil. Un étudiant de Nancy dit du stage : « *Ma meilleure expérience en 3 ans d'externat. Avoir un bon maître de stage y est pour beaucoup. J'ai bien plus appris au niveau pratique en 4 mois de stage actif qu'en 2 ans en clinique...* ».

Certains stagiaires n'ayant pas réalisé de soins trouvent tout de même dans cette expérience des avantages. Une étudiante Rémoise raconte : « *Même si je n'ai eu qu'un rôle d'assistante auprès du praticien pendant le stage, il était très pédagogique,*

m'a montré plein de choses, je ne me serais pas sentie capable d'exercer pendant le stage. Il a su me donner confiance pour la suite. J'ai beaucoup plus appris à ses côtés que lors de ma formation clinique à l'hôpital... ».

Cette perception du stage « bien plus formateur » que la clinique est très présente dans les commentaires. Plusieurs étudiants vont plus loin dans cette idée notamment un étudiant de Brest : *« J'aurais aimé commencer le stage dès la 5^{ème} année car l'apprentissage pratique se fait beaucoup plus rapidement qu'au sein du centre de soin ».*

Ces retours positifs se traduisent souvent par le sentiment qu'un stage actif qui se déroule en respectant les règles fixées par la convention, atteint son objectif principal à savoir : préparer l'étudiant à son entrée dans la vie active. Un étudiant Bordelais résume son expérience par ces termes : *« Très bonne ambiance avec les patients, le personnel du cabinet, mon maître de stage et ses confrères. Point positif concernant le fait de pratiquer, l'attention de mon maître de stage à toutes mes questions et la rémunération... Le stage actif me semble être un premier pied dans la vie professionnelle. ».*

La première difficulté rencontrée par les étudiants semble être l'obtention du stage. Un Lillois explique : *« J'ai eu beaucoup de mal à trouver un cabinet pour mon stage actif, j'ai donc accepté d'effectuer mon stage dans un cabinet qui me laissait uniquement observer le praticien. Ce fut intéressant les premières semaines mais par la suite je n'apprenais plus grand-chose étant donné que je ne pratiquais pas. Ce stage occupe une bonne partie de mon emploi du temps, j'ai pu effectuer des remplacements durant mon année de T1 mais avec le stage actif ça me faisait des semaines très chargées. Pour ma part, je pense que le nombre d'heures à effectuer est trop important, surtout pour ceux qui, comme moi, ne pouvaient pas pratiquer pendant leur stage et auraient aimé investir ces heures dans un remplacement ou une collaboration. ».*

Les commentaires « négatifs » font justement principalement l'écueil de l'absence ou la faible pratique de soins. Un étudiant développe : *« Je regrette de n'avoir pu faire aucun soin, même les plus basiques. J'ai le sentiment d'avoir perdu du temps durant ce stage, alors que j'aurais pu chercher des remplacements ou des collaborations à la place. Il devrait y avoir une convention entre la fac et les praticiens qui puisse nous garantir qu'on fera un minimum de soins durant ce stage. C'est dommage de faire encore de l'observation à ce stade de nos études, ça ne met pas trop en confiance pour notre entrée dans la vie active. ».*

L'idée que les facultés soient co-responsables de ce manque de pratique au sein des stages apparaît régulièrement dans les commentaires. Un autre stagiaire ajoute : *« Je pense qu'une meilleure explication de la faculté avec la convention de stage permettrait de mieux conditionner le chirurgien-dentiste pour nous faire participer aux soins. Un stage d'observation me semble peu utile en 6^{ème} année. ».*

Des étudiants pensent souvent que leur absence de pratique est la conséquence des contraintes financières des praticiens. Une étudiante de Lille le dit : *« Le stage s'est dans un premier temps déroulé de manière active (j'étais seule sans qu'elle ne soit là), puis au bout de seulement 2 semaines, ma praticienne a considéré que je n'étais pas assez formée et m'a donné un rôle d'assistante-dentaire. L'expérience a été plutôt démoralisante et je ne me suis pas sentie ni accompagnée ni soutenue. J'aurais souhaité avoir plus de liberté (je n'étais pas autorisée à utiliser tous les matériaux pour des raisons financières) et plus de confiance de la part de ma praticienne. Par la suite, j'aurais apprécié qu'elle me donne au moins des conseils*

quand je l'assistais. Ça n'a pas été le cas, clairement elle a souhaité avoir une collaboratrice salariée pour le côté rémunérateur mais sans les difficultés administratives et financières. A la moitié de mon stage actif, je redoutais le fait de passer des journées entières à la regarder travailler et simplement ranger le matériel et nettoyer le fauteuil... ».

L'absence d'un second fauteuil est une nouvelle fois présentée comme l'un des freins au bon déroulement du stage. Cependant, elle semble faire partie d'un contexte plus général qu'explique bien un étudiant Bordelais : *« Il est vrai que j'aurais aimé pratiquer davantage mais le temps imparti dédié aux rdv des patients et la nécessité que le cabinet tourne ne me permettait pas (avec mon niveau et mon expérience) de prendre en charge les patients. D'autant plus que je me mets à la place des patients qui viennent pour un praticien en particulier qui d'un coup les confie à un stagiaire... même en dernière année c'est un peu délicat je trouve. Pour moi ces stages sont idylliques, on ne peut pas trouver un praticien expérimenté qui pratique correctement dans un cabinet qui tourne et qui peut/veut nous laisser sa patientèle. Il faudrait que le maître de stage ait obligatoirement un 2^{ème} fauteuil à céder au stagiaire pour lui laisser les nouveaux patients. Je ne vois pas comment cela est possible pour 100 personnes de trouver un stage actif dans de telles conditions. La plupart des fauteuils sont – je pense – déjà occupés par un collaborateur, ce qui est normal en soi. ».*

Un autre des reproches attribués aux maîtres de stage est celui d'avoir une activité trop éloignée des enseignements dispensés à l'université. Un autre étudiant de Bordeaux parle en ces termes : *« Maître de stage très gentil et pédagogue, seulement les principes cliniques que nous apprenons à la fac de dentisterie moderne (préservation vitalité pulpaire, champ opératoire, gradient thérapeutique, etc) ne sont pas trop appliqués ».*

Enfin, beaucoup d'étudiants ont le sentiment qu'ils ont été exploités durant leur stage du fait d'une absence de rémunération. Ils pointent du doigt la convention signée qui laisserait la possibilité de maquiller le stage en collaboration salariée. Un étudiant résume : *« Ressemble plus à une collaboration déguisée sans rémunération ».*

2.2.2 Enquête à destination des maîtres de stage

Pour ce questionnaire, 94 réponses ont été obtenues dont 24 qui ont été exclues de l'échantillon car ces participants ont répondu « Non » à la question « Etes-vous ou avez-vous été maître de stage durant les 5 dernières années ? ». Le nombre total des participants de l'enquête auprès des maîtres de stage est donc de 70.

La quasi-totalité de l'échantillon (94%) a choisi de devenir maître de stage pour le plaisir de partager leurs connaissances et la satisfaction de transmettre leur expérience. Plus d'1/3 des praticiens (41%) dit avoir fait ce choix aussi pour se constituer un réseau de contacts pour d'éventuels remplacements, collaborations ou associations futurs. Parmi les réponses « Autre », un praticien explique : « *Pour apporter aux étudiants ce qui nous a cruellement manqué dans nos études, le bénéfice de l'expérience sur le terrain dans l'exercice en "vrai" ».*

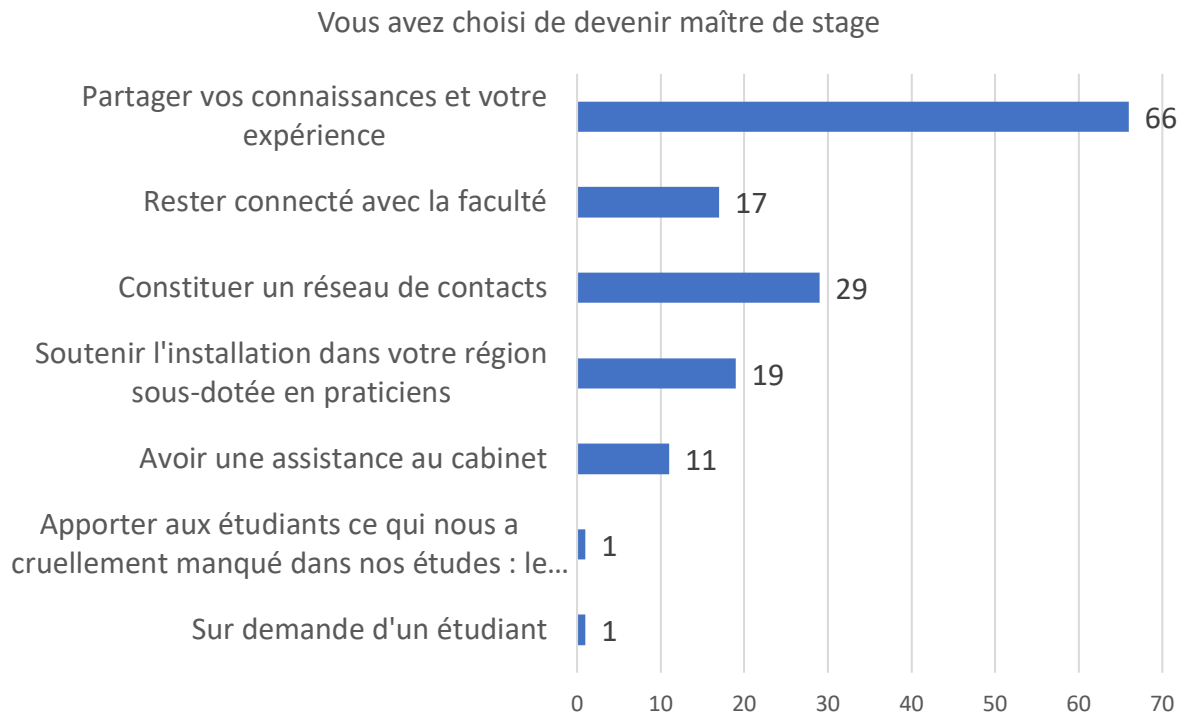


Figure 24 : Motivations des maîtres de stage accueillant des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

Comme pour les étudiants, il a été demandé aux praticiens où se situait leur cabinet d'accueil. Nos résultats montrent que plus d'un cabinet sur deux se trouvait en zone urbaine.

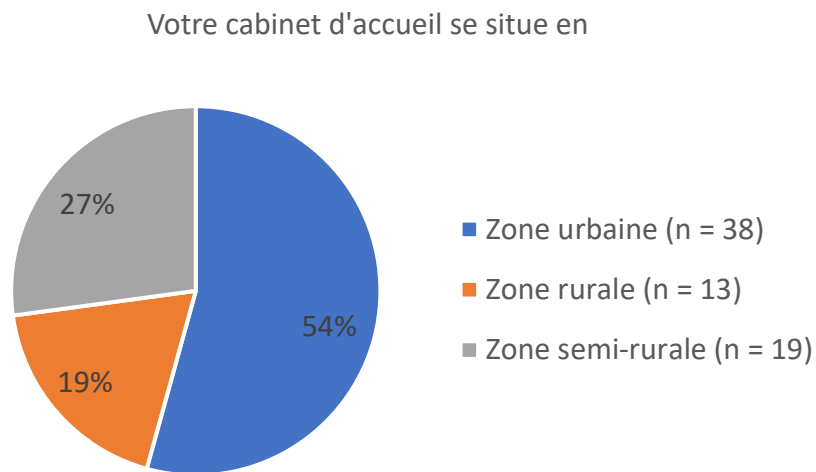


Figure 25 : Situation géographique du cabinet accueillant des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

Notre étude montre que le profil des maîtres de stage est celui de praticiens expérimentés exerçant depuis plus de 10 ans.

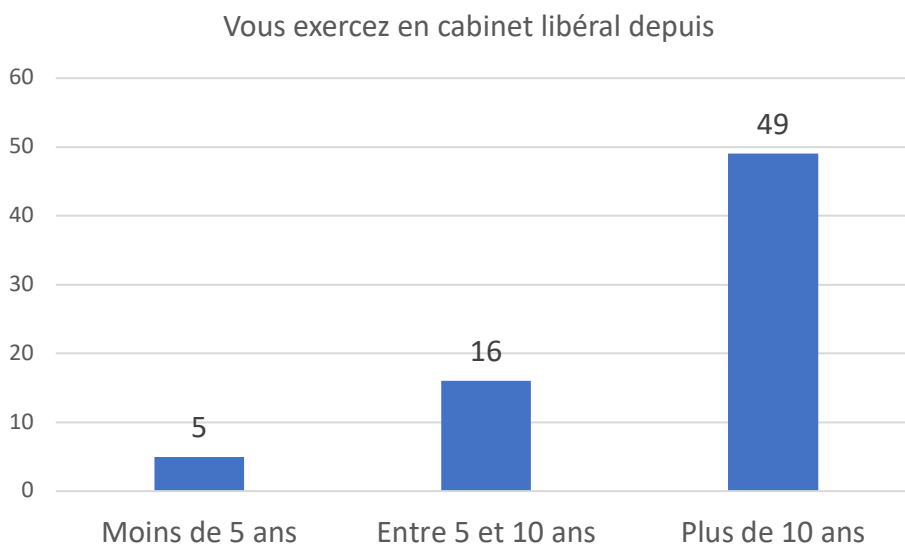


Figure 26 : Durée d'exercice libéral des maîtres de stage accueillant des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

Majoritairement, les chirurgiens-dentistes de notre échantillon laissaient leur stagiaire pratiquer des soins.

Laissez-vous votre stagiaire pratiquer des soins ?

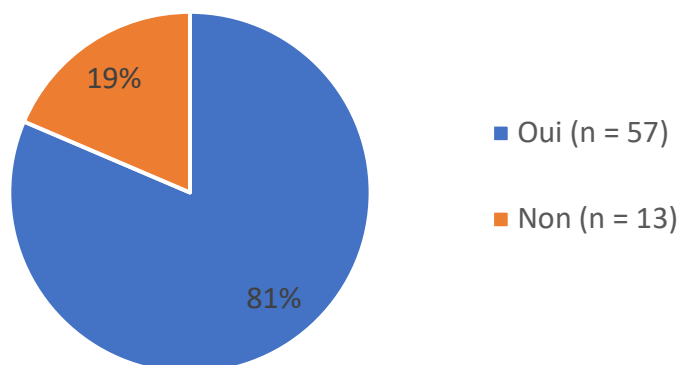


Figure 27 : Autorisation des maîtres de stage à la pratique des soins par les étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

Parmi les 13 praticiens ayant répondu « Non », ils justifient leurs réticences par :

- Leur absence de second fauteuil (92%) ;
- La non-coopération des patients (92%) ;
- Le ralentissement de leur rythme de travail (46%) ;
- Le manque de confiance en la compétence du stagiaire (31%).

Si non, pourquoi ?

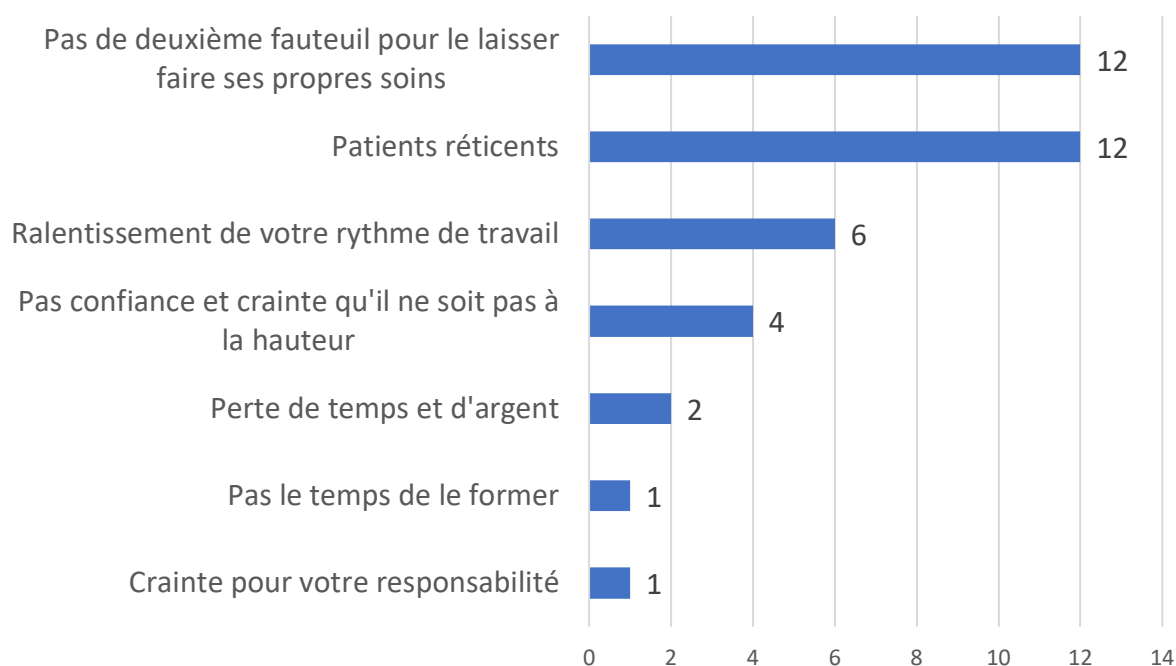


Figure 28 : Freins des maîtres de stage vis-à-vis de la pratique des soins par les étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

La présence d'un second fauteuil et l'acceptation des patients apparaissent bien comme des leviers encourageant la réalisation de soins par le stagiaire. La perception d'une rémunération par le maître de stage ou un rapport d'évaluation des compétences de l'étudiant ne semble pas constituer un motif suffisant pour laisser le stagiaire exercer en autonomie contrôlée.

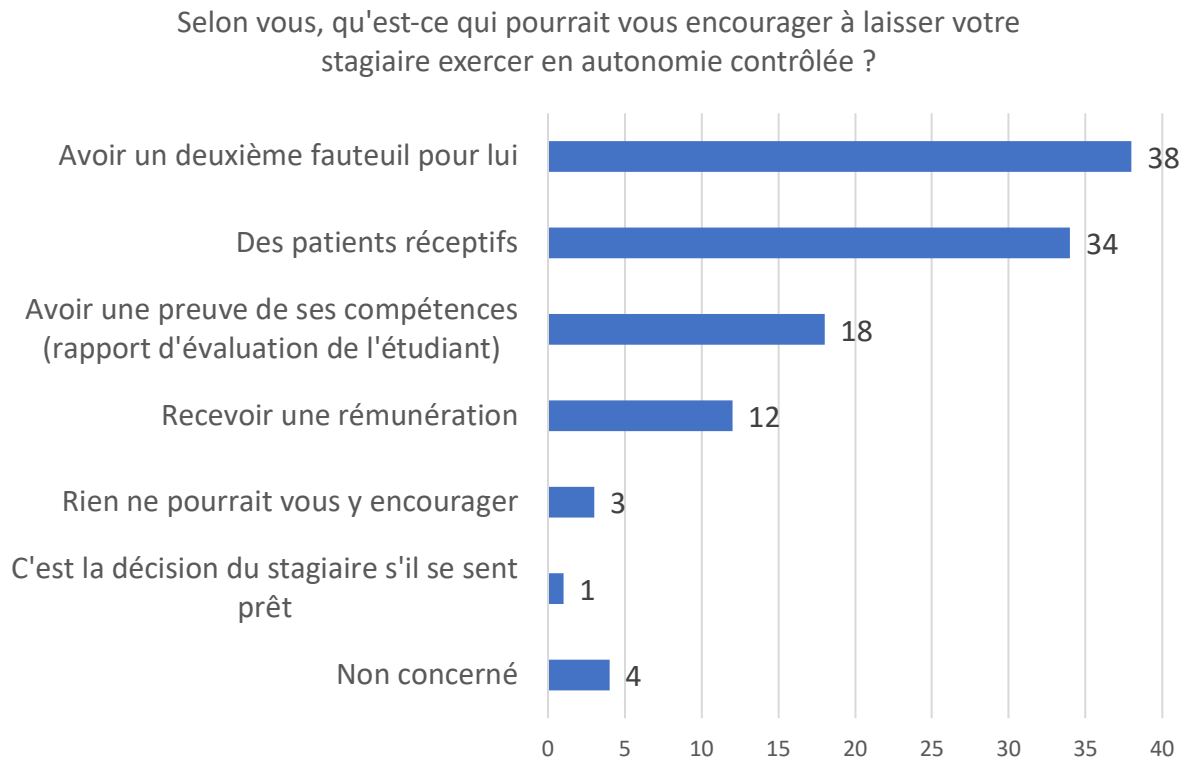


Figure 29 : Leviers des maîtres de stage encourageant la pratique des soins par les étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

La plupart des fonctions réalisées par les stagiaires dans les cabinets d'accueil sont des actes cliniques. Nous retrouvons dans les soins les plus pratiqués par les étudiants, ceux étant les moins complexes (détartrages, bilans de première consultation, soins carieux et empreintes primaires). Notons qu'un praticien sur deux laisse son stagiaire faire la stérilisation.

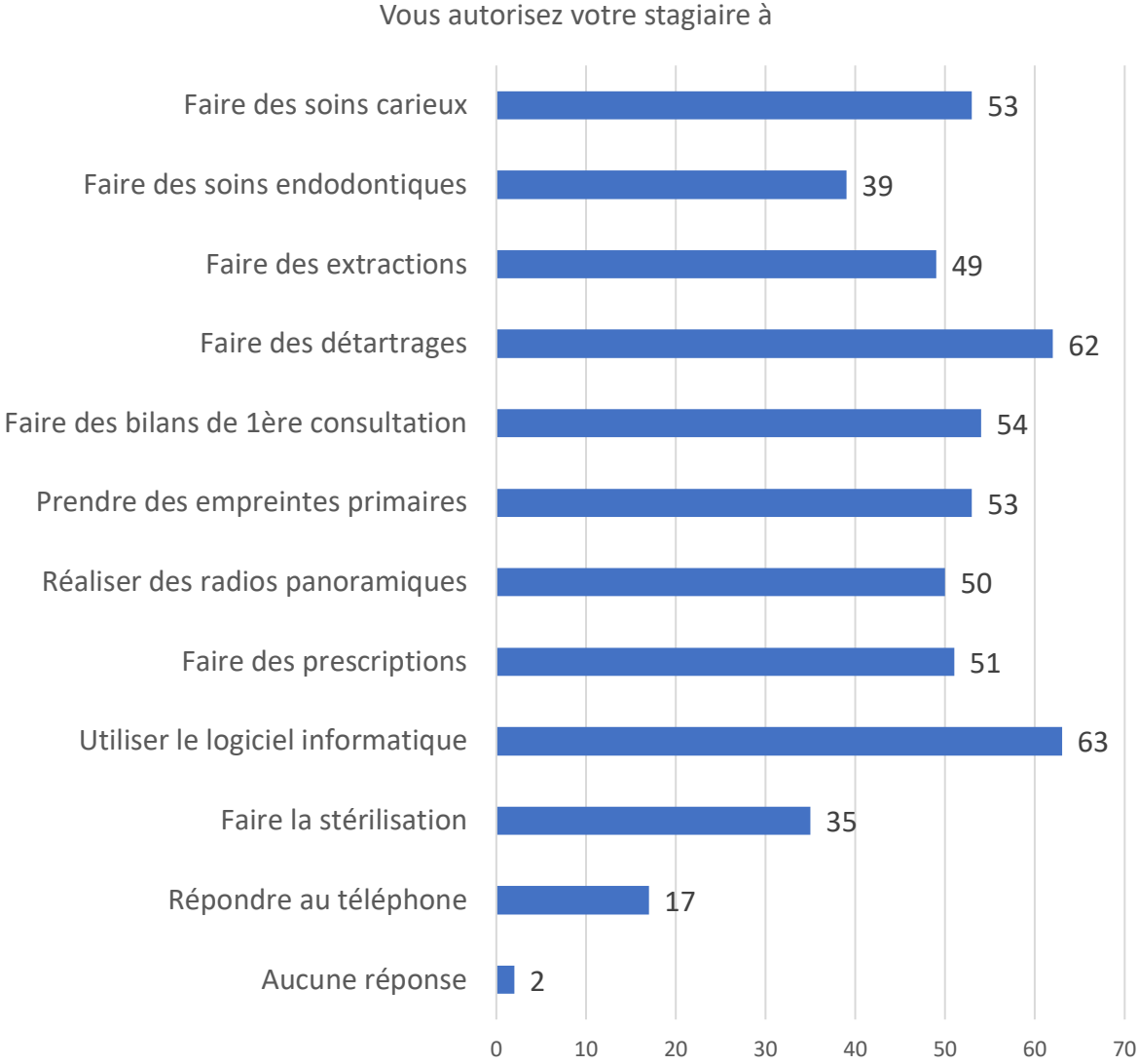


Figure 30 : Fonctions exécutées par les étudiants en Odontologie durant leur stage actif, 2020-2021, France.

Près de 90% des participants ont répondu qu'ils ne seraient pas contre le fait d'accueillir un étudiant en immersion totale soit sur une plus courte période (deux mois) à temps plein. Enfin, ils sont 99% à recommander à leurs confrères de devenir maîtres de stage.

Accepteriez-vous de recevoir un étudiant en immersion totale (2 mois à temps plein) ?

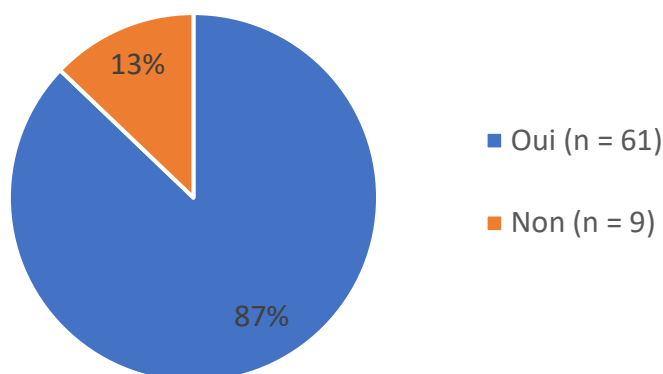


Figure 31 : Acceptation d'un stage en immersion totale par les maîtres de stage accueillant des étudiants en Odontologie, 2020-2021, France.

Les maîtres de stage ont montré plus d'intérêt à la possibilité de s'exprimer via le commentaire libre que les étudiants. En effet, 51% d'entre eux ont répondu à cet item contre 25% chez les étudiants.

L'analyse des 36 commentaires est un véritable débat entre praticiens. Ces résultats constituent une source dans une réflexion visant à améliorer le déroulement du stage actif en odontologie.

Tout d'abord, ce qui ressort des commentaires c'est que la plupart des praticiens ont bien conscience du caractère « actif » que doit avoir le stage. Cependant, une partie de notre échantillon ne laissant pas à leur stagiaire la possibilité d'exercer pleinement, ne dissimule pas leurs restrictions. Ils répondent alors dans leur champ libre « *Pas de soins endodontiques* » ou « *Gérer les urgences* », ce qui montre bien que le stagiaire n'appréhende pas une vision globale de l'activité libérale.

En revanche, dans la majorité des commentaires, les praticiens reconnaissent volontairement que ces stages ont pour but de former les étudiants. Ils y voient un accompagnement progressif vers l'autonomie. Un chirurgien-dentiste relate : « *Je pense que tel qu'il est pratiqué chez moi, c'est un stage peu actif mais instructif. Aujourd'hui était le dernier jour du stage, jour de garde, je lui ai tout laissé faire et j'ai fait l'assistante.* ».

Certains praticiens ne semblent pas avoir compris l'intérêt des stages actifs. L'un d'entre eux déclare : « *Les étudiants devraient avoir l'obligation de faire leur stage dans les zones sous-dotées afin d'augmenter l'offre de soin, et dans les zones qui sont submergées [être là] par exemple pour gérer les urgences et les consultations de maintenance* ».

D'autres participants semblent méconnaître les objectifs du stage. Ils expriment clairement la demande d' « *Avoir des fiches d'objectifs (pas que les soins, aussi la gestion)* ». Un praticien réclame plus directement la nécessité d'une formation des maîtres de stage.

Quoiqu'il en soit, notre analyse qualitative met en évidence que ces stages sont des expériences autant bénéfiques pour les praticiens que pour les étudiants. Les commentaires font apparaître des termes appartenant au champ lexical de la satisfaction. On y retrouve en l'occurrence les mots « bonheur », « plaisir », « partage ». Un praticien décrit : « *Enrichissant autant pour le maître de stage que pour le stagiaire. Il faut qu'ils travaillent au fauteuil en ayant un plus expérimenté disponible pour les aider à gagner en autonomie, leur expliquer le côté gestion, notre rôle de chef d'entreprise.* ». Un autre complète : « *C'est un bon moyen d'expérimenter la vie en cabinet telle quelle. C'est aussi une expérience pédagogique riche pour nous maîtres de stage, un moyen de communiquer notre passion et d'être mis au courant sur ce qui se pratique et s'enseigne aujourd'hui dans les facultés. Pour conclure, j'aurais aimé bénéficier d'un tel stage !* ». Le ressenti de cette bonne expérience est souvent conditionné par les qualités de l'étudiant stagiaire. Un chirurgien-dentiste témoigne : « *Quand le stagiaire est motivé ce n'est que du bonheur* ». Des praticiens vont jusqu'à exprimer des regrets. Certains de ne pas avoir connu ces stages lors de leur formation initiale : « *Pour moi, le stage actif représente un partage, une interaction très enrichissante. Je n'ai pas connu cela à mon époque et le regrette.* ». D'autres d'avoir initié cette expérience de maître de stage trop tard : « *Je regrette de ne pas l'avoir été plus tôt* ».

L'un des points épineux mis en avant dans cette analyse concerne le niveau des étudiants. Les maîtres de stage le qualifient d'insuffisant. Ils regrettent le manque de pratique et accusent directement les universités d'en être la cause. L'un d'eux constate : « *Regret du manque d'autonomie. Avec les années, les étudiants pratiquent de moins en moins en clinique.* ». Un autre ajoute : « *J'ai toujours considéré la formation universitaire dispensée en France comme étant assez médiocre. D'autant plus dans notre branche où la transmission de savoir devrait se faire sous forme d'apprentissage sur le terrain.* ». L'analyse des commentaires laissent apparaître une scission entre libéraux et universitaires. Cette idée est présente dans les propos d'un praticien qui déclare : « *La très grande majorité des enseignants des facultés n'exerçant pas en libéral, il leur est certainement difficile de se rendre compte de tout ce qu'il se passe en cabinet* ». Les maîtres de stage se positionnent alors comme les référents les plus aptes à former leurs futurs confrères libéraux. Ils déplorent que leur évaluation de l'étudiant ne soit pas plus formelle. Un chirurgien-dentiste explique : « *Nous demander par un questionnaire remis à l'étudiant ce qu'on pense de lui n'a aucun sens. On va bien sûr n'en dire que du bien !!! Si la fac se soucie de notre opinion il faut un courrier personnel !!!!!* ».

Beaucoup de praticiens reconnaissent que ce rôle d'encadrant peut perturber la dynamique de leur cabinet. D'une part, du fait de l'inexpérience de l'étudiant et d'autre part, puisque cette fonction ne peut s'endosser sans un minimum d'organisation. Un praticien confie : « *Je laissais surtout [pratiquer] en fin de matinée ou d'après-midi ou lorsque j'avais prévu du temps en plus car c'est tout de même prenant si on veut bien encadrer le stagiaire* ».

Afin que la pratique de l'étudiant ne soit pas à l'origine d'une perte financière (de par son manque d'expérience), et pour le temps dédié à leur formation, les maîtres de

stage s'accordent sur le fait qu'une rémunération devrait leur être allouée. L'un d'eux déclare : « *[Il existe un] problème temps/rémunération où le stagiaire n'est pas aussi rapide qu'un titulaire (...). Faire le boulot d'un praticien hospitalier sans être rémunéré pour ça freine aussi.* ».

En tout état de cause, les praticiens estiment qu'ils contribuent de façon non négligeable à la « bonne » formation de leur stagiaire. Un participant l'exprime à travers ces propos : « *J'ai des étudiants qui sont correctement formés ; je leur laisse un maximum d'autonomie et je suis là pour les aider en cas de soucis.* ».

La rémunération des stagiaires semble être aussi un sujet méritant un éclaircissement pour les maîtres de stage. Certains pensent qu'il n'est pas possible d'assurer une rémunération, l'un d'entre eux dit : « *Il faudrait pouvoir rémunérer le stagiaire* », alors que d'autres affichent des pratiques contraires à la convention de stage : « *Je les salarie selon les règles des contrats émis par l'Ordre* ». Il n'en demeure pas moins que la rémunération des stagiaires bien que taboue, apparaisse comme évidente notamment pour impliquer l'étudiant comme le soutient ce praticien : « *Il faudrait un salaire ou une indemnité pour motiver et responsabiliser l'étudiant* ».

L'idée qu'il existe une confusion entre stage actif et collaboration salariée est également présente dans les commentaires des chirurgiens-dentistes. Une consœur dénonce : « *Je sais que des confrères maîtres de stage "profitent" du vide juridique pour les faire bosser sans rémunération !!! Ça ne devrait plus être permis.* ».

Enfin, le dernier point faisant controverse concerne la nécessité d'un second fauteuil dédié à l'étudiant pour le bon déroulement du stage. Deux praticiens parmi ceux ayant rédigé les plus longs commentaires, exposent leur point de vue. Le premier dit : « *Le 2nd fauteuil me semble indispensable ! Les patients je les rends réceptifs (...). Mon but est de rendre l'étudiant autonome à la fin de son stage et même plus tôt : il doit donc pouvoir tout entreprendre (établir un plan de traitement et le mettre en œuvre, gérer le cabinet en passant par l'informatique et la stérilisation, avec une aide et une présence importante au départ et une présence "rassurante" à la fin.* ». Le second praticien s'oppose à cette idée. Il explique : « *Nous discutons de tout, nous prenons du temps en dehors des actes pour discuter du plan de traitement, de la planification des séances, de la gestion du matériel et du personnel comme de la stérilisation. Il y a tout à apprendre en 6^{ème} année : l'organisation du cabinet, la gestion du stock, du personnel, de l'agenda, la stérilisation, du relationnel patient. Des éléments totalement absents du cursus initial. Faire travailler un étudiant sur un 2nd fauteuil n'a strictement aucun intérêt, si ce n'est faire gagner de l'argent au maître de stage, ce qui n'est pas le but...* ». Il ajoute plus loin : « *Le stage actif sert à préparer l'étudiant à son métier qui est celui d'un chef d'entreprise et pas seulement d'un praticien qui réalise des actes techniques. Les décharger sur un 2nd fauteuil est strictement inutile, et je défie quiconque de rester derrière un étudiant pour le regarder effectuer un acte qui lui prendra 5 fois plus de temps (ce qui est normal bien entendu) au sein de son cabinet qui lui coûte 150 à 180 euros de l'heure. Encore des idées d'universitaires qui n'ont pas de cabinet à gérer.* ».

En revanche, tous deux se rejoignent sur le fait que les étudiants de 6^{ème} année ne disposent pas suffisamment de temps à consacrer à leur stage actif ou à leur initiation professionnelle. Le premier relate : « *Etant pris 2 jours pleins à l'hôpital, il est difficile de demander à l'étudiant de venir plus de 2 jours par semaine* ». Le

second enchérit : « *Pourquoi ne pas proposer plusieurs mois libres pour que l'étudiant fasse une collaboration à durée déterminée au sein d'un cabinet chez un praticien agréé leur fournissant le matériel et les conditions adéquates pour exercer selon les données actuelles de la science. Cela a un coût. Il faudra alors que l'université soit capable de dédommager lesdits praticiens et/ou lesdits étudiants...* ». Il complète plus loin : « *Leur laisser quelques semaines (pourquoi pas obligatoires) pour faire des remplacements dans l'année serait bien plus intéressant que les bloquer toute l'année avec des stages qui les éloignent de leur métier : exercer en cabinet libéral. L'université, à force d'embaucher des enseignants chercheurs incapables de préparer les étudiants à leur futur métier étant donné qu'eux-mêmes ne l'ont jamais ou très peu exercé, voudrait se décharger totalement de ses responsabilités au profit des libéraux ?* ».

Ces discours montrent bien l'investissement de ces maîtres de stage qui déplorent un manque de reconnaissance de la part des universités. Le premier praticien conclut : « *Vu le temps consacré à la formation de l'étudiant, il est regrettable que le maître de stage ne soit pas effectivement "valorisé" autrement que par des points de FMC [Formation Médicale Continue], et maintenant par plus rien du tout excepté par un courrier de remerciements du doyen pour avoir œuvré encore en plein COVID – ce que j'ai fort apprécié ! – alors que les médecins "touchent" une indemnisation. Nous contribuons à la formation des étudiants au même titre que pas mal d'enseignants ! Il est donc "anormal" de continuer à faire cela "bénévolement". Une formation (payante) se met en place pour les formateurs que nous sommes... et devrait devenir "obligatoire"; j'ai décidé de n'y adhérer que lorsque le juste retour des choses (la rémunération du maître de stage) sera le corollaire logique à cette contrainte financière en plus.* ».

3 DISCUSSION

3.1 Méthodes

3.1.1 Enquête à destination des étudiants

A l'approche de ce grand saut qu'est la fin des études d'odontologie, les étudiants de sixième année sont souvent partagés entre excitation et inquiétude. Le stage actif donne un avant-gout des exigences du métier de chirurgien-dentiste. Cette expérience de terrain est donc une étape clé où les maîtres de stage, en première ligne, répondent aux doutes et interrogations des étudiants.

La recherche de solutions d'amélioration en interrogeant les étudiants est primordiale. Cela leur permettra de bénéficier d'un apprentissage comparable indispensable au terme de cette boucle éducative.

Notre échantillon visait les étudiants en cours de sixième année d'odontologie en France. Les étudiants des promotions supérieures ont été exclus de l'étude par crainte d'oubli de détails de leur expérience. De plus, ayant probablement durant ces années post-universitaires, réalisé des remplacements ou des collaborations, nous

ne voulions pas que ces contrats professionnels impactent sur leur ressenti. Enfin, il aurait été très difficile de les solliciter puisqu'ils sont relativement déconnectés de la vie universitaire.

Une date butoir fixée au 10 avril 2021 (soit un mois après l'ouverture du questionnaire) avait été annoncée aux étudiants. Face au manque de réponses, nous avons patienté jusqu'au 30 avril afin que notre échantillon atteigne plus de participants.

Le biais de sélection pour garantir une seule participation n'a pas été vérifié. Pour l'éviter, il aurait fallu que les participants s'authentifient avec un compte Google ce qui aurait pu laisser penser que l'anonymat ne serait pas respecté.

A posteriori, notre questionnaire paraît insuffisant notamment au niveau des questions 3 à 6. Les difficultés rencontrées par les étudiants ne font l'objet d'aucune exploration. Une question subsidiaire aurait pu les rechercher.

En analysant les éléments des questions 11 à 16, nous avons relevé la présence de nombreuses incohérences dans les réponses de certains participants. Par exemple, certains étudiants ayant répondu avoir effectué un stage passif d'observation stricte ont sélectionné à la question suivante la réponse « Avoir une fonction d'assistante au fauteuil ». D'autres ont dit avoir effectué un stage semi-actif mais ont répondu également à la question « Si vous avez effectué un stage passif (...) ». Même constat pour des étudiants ayant répondu avoir réalisé un stage strictement actif alors qu'ils répondent aux questions concernant les stages semi-actifs ou déclarent avoir eu une fonction d'assistante au fauteuil. Nous avons également observé que des personnes ayant répondu « Non concerné » l'étaient en réalité au vu de leurs précédentes réponses. Il existait aussi des discordances dans des déclarations d'étudiants répondant à la fois avoir fait plusieurs types de soins et n'avoir réalisé que des actes spécifiques « décidés » par le maître de stage (détartrages, empreintes primaires, ...). Ces incohérences peuvent être le fruit de biais d'interprétation ou alors de situations plus singulières dans lesquelles les étudiants ont eu du mal à se projeter. Pour éviter cela, il aurait été opportun pour les questions réservées à une catégorie d'étudiants, soit qu'ils n'aient pas la possibilité d'y répondre (au lieu de cocher « Non concerné »), ou de mettre plus en évidence avec des lettres majuscules les mots déterminants « ACTIF », « SEMI-ACTIF » et « PASSIF » dans les intitulés des questions.

La question 7 semble avoir posé problème. Elle visait à déterminer par une réponse unique comment l'étudiant avait rencontré son maître de stage. Certains étudiants ayant effectué deux stages ne pouvaient saisir qu'une réponse. Il est possible qu'ils aient répondu pour un seul de leur stage, les autres ayant répondu dans le champ libre en précisant leurs deux réponses. L'enquêteur a alors procédé au reclassement des données. Compte tenu de cela, il aurait été pertinent de demander au préalable combien de stages actifs ont été réalisés, ou bien d'opter pour une question à choix multiples.

Après analyse de notre questionnaire, deux points nous ont paru critiquables. Le premier étant que nous ne faisons pas de distinction entre les cabinets d'omnipratique et les cabinets des praticiens dont l'exercice est exclusif à une

discipline. Cette carence a été relevée dans les champs libres. Elle aurait permis de mettre en évidence si l'inactivité du stagiaire était du fait de la spécialité du maître de stage. Le second point est que nous aurions également pu différencier les stages à temps plein de ceux à temps partiel. Les recommandations données suite aux Journées nationales des stages actifs, préconisaient la réalisation de stages à temps plein, un état des lieux aurait pu être fait en ce sens.

Parmi les éléments non abordés, l'impact du stage actif sur la formation du stagiaire aurait pu faire l'objet d'une question. Il aurait par exemple été demandé à l'étudiant : « A l'issue du stage actif, envisagez-vous vos prochains remplacements plus sereinement ? ».

3.1.2 Enquête à destination des maîtres de stage

Le maître de stage complète le lien entre l'étudiant, la faculté et l'hôpital. En le formant, il lui permet de comprendre les réalités de la vie professionnelle libérale avec ses contraintes et ses attraits. Les relations avec les organismes professionnels, la gestion, la comptabilité, les relations praticien-patient et praticien-personnel, ne pouvant s'acquérir que sur le terrain.

D'une manière générale, l'apport réel du stage dans l'apprentissage de l'étudiant est aléatoire. Dans le meilleur des cas, l'étudiant est un stagiaire qui pratique tous les types de soins. Il est supervisé par son maître de stage qui le conseille et le laisse gagner en autonomie progressivement. Dans le pire des cas, l'étudiant est cantonné à de la maintenance, de l'observation, ou est exploité sur un autre fauteuil sans la vigilance de son tuteur.

L'amélioration des conditions de stage des étudiants ne peut être envisagée qu'en recueillant le point de vue des maîtres de stage.

La réflexion sur cette enquête relative au déroulement des stages actifs en France, s'est d'abord portée sur les étudiants de sixième année, mais il a semblé ensuite plus pertinent d'y inclure les maîtres de stage pour confronter leurs opinions avec ceux des étudiants.

Comme pour le premier questionnaire, le biais de mesure n'a pas été vérifié.

En comparaison avec l'échantillon des étudiants, celui des maîtres de stage est faible. Le recrutement de cette population s'est avéré plus complexe car les possibilités de communication étaient plus restreintes. Pour publier le lien internet du questionnaire sur les groupes privés Facebook, il fallait soit y être déjà admis, soit demander à rejoindre les groupes. Une autre méthode de recrutement avait été envisagée, celle de contacter par téléphone les maîtres de stage de la Gironde à partir de la liste des praticiens agréés mise à disposition par la scolarité de Bordeaux. Il s'agissait de leur poser les questions oralement et de retranscrire les réponses à l'écrit ensuite. Mais cette méthode s'est révélée infructueuse car il était difficile d'échanger directement avec des chirurgiens-dentistes, le secrétariat faisant barrière. Afin d'optimiser nos chances de réponse, il avait été demandé aux étudiants de transmettre le lien du questionnaire à leur maître de stage. Ce procédé ne semble pas avoir porté ses fruits.

Pour cette enquête, il est impossible de déterminer le taux de réponse puisqu'il n'existe aucune liste nationale sur laquelle figurent les coordonnées des maîtres de stage actif. Un échange avec chaque CDO aurait pu être le point de départ pour constituer une telle liste.

Notre stratégie pour le questionnaire destiné aux maîtres de stage était de proposer un formulaire plus court (10 questions) afin d'une part, de ne pas décourager les participants et d'autre part, de susciter des réactions par le biais du commentaire de fin.

Bien qu'ils participent pleinement à la formation des étudiants, l'interrogation des maîtres de stage n'avait pas été réitérée depuis les Journées nationales du stage actif en 2013. Leur retour d'expérience est donc nécessaire pour atteindre les objectifs fixés de notre enquête. Ils sont d'ailleurs une source importante dans notre recherche de solutions d'amélioration.

Notre échantillon cible était les chirurgiens-dentistes ayant accueilli au moins un stagiaire durant les cinq dernières années. Nous recherchions exclusivement des maîtres de stage actif pour obtenir leurs sentiments et ainsi dresser, à partir de deux points de vue complémentaires, un bilan de cette formation de fin d'étude. Dans nos critères d'inclusion (question 1), la barrière des cinq années n'a pas été franchie par crainte que l'expérience soit trop lointaine et qu'elle ne reflète pas une tendance actuelle. Ces critères expliquent la faible proportion de répondants. Une étude ultérieure avec un questionnaire adéquat, pourra être menée avec une population incluant tous les chirurgiens-dentistes pour comprendre les freins de ceux n'ayant jamais fait cette expérience.

Concernant le questionnaire, il nous a paru a posteriori quelques points discutables. Le premier étant que notre formulaire d'enquête manquait de structure par moment. Comme pour celui destiné aux étudiants, une organisation plus stricte aurait évité un retraitement des données brutes. Par exemple, la question 6 ne concernait que les maîtres de stage ne laissant pas pratiquer leur stagiaire. Elle visait à recueillir les freins des praticiens à superviser l'étudiant. Comme les neuf autres questions, la numéro 6 était obligatoire et la proposition « Non concerné » était destinée aux maîtres de stage autorisant leur étudiant à réaliser des actes de soin. Beaucoup de participants ne semblent pas avoir lu ou avoir compris le sens « Non concerné » puisqu'ils répondaient dans le champ libre « *J'ai répondu que je laissais pratiquer mon stagiaire* ». Nous aurions dû soit mettre la proposition « Non concerné » en tête, soit shunter cette question pour les praticiens qui ont répondu « Oui » à la question précédente. En revanche, la question 7 était bien destinée à l'ensemble des praticiens. Elle avait pour objectif d'identifier les leviers actuels encourageant la pratique des étudiants lors du stage. La mention « Non concerné » avait néanmoins été maintenue dans l'hypothèse où certains maîtres de stage n'observaient aucun autre levier car ils laissaient déjà leur étudiant pratiquer des soins. Ce qui fut le cas pour 4 participants. La réponse « Rien ne pourrait vous y encourager » visait alors les maîtres de stage qui n'envisageaient aucunement la prise en charge de leurs patients par un étudiant. Le second point concerne la question 8 pour laquelle nous aurions dû présenter la question et les propositions similairement pour les deux groupes de répondants. Il aurait alors été possible de faire une corrélation entre le discours des étudiants face à celui des maîtres de stage.

Enfin, dans un souci de proposer un questionnaire « court », nous semblons avoir perdu l'un de nos objectifs de vue auprès de ce second public. Le stage actif ne peut se résumer en une mise en pratique de l'étudiant en cabinet libéral. Il est l'occasion pour ce dernier d'échanger avec son tuteur de stage sur des questions d'organisation et de gestion du cabinet, d'appréhender les relations avec le personnel et les patients, de se questionner sur des éléments bien spécifiques comme la comptabilité et la fiscalité. Or, aucune de nos questions destinées aux maîtres de stage n'abordait l'aspect non clinique du stage.

3.2 Résultats

3.2.1 Enquête à destination des étudiants

Les travaux pédagogiques sont relativement peu nombreux dans le domaine de la santé. Notre étude est inédite. Quelques thèses d'exercice abordent la thématique du stage actif notamment celle du Dr. Hélène BAUDIN évaluant l'impact du stage actif sur l'acquisition des compétences professionnelles de l'étudiant. Malheureusement, ce travail est ancien et ne dresse pas un état des lieux des stages actifs. Des études sont retrouvées en médecine générale. Il est donc indispensable d'interroger les étudiants d'odontologie pour faire ce bilan.

Selon l'ONCD, le nombre d'étudiants admis en deuxième année d'odontologie avoisine les 1200 par an¹³. Notre échantillon correspondrait à 22% de la totalité des étudiants actuellement en sixième année, ce qui semble être un taux de réponse acceptable.

Cependant, l'étude présentée n'atteint que partiellement ses objectifs initiaux. L'ambition de ce travail était d'une part, de réaliser un état des lieux des stages actifs et d'autre part, d'identifier s'il existait des différences significatives dans l'organisation du stage actif entre les universités d'odontologie de France.

Notre enquête montre que la relation entre stagiaire et chirurgien-dentiste était jugée optimale par les étudiants. Une étude menée à Nice révèle des résultats comparables quant à la relation entre maîtres de stage des universités et internes¹⁴.

Les résultats obtenus à la question portant sur le lieu d'étude des étudiants rapportent que plus d'1/3 de la population est originaire de Bordeaux. Cela s'explique par le nombre important d'étudiants à l'UFR de Bordeaux par rapport à celui d'autres facultés. D'autre part, l'enquêteur étant issu de cette faculté, a pu solliciter ses camarades au cours d'un séminaire pour les motiver à répondre au sondage.

De nombreux étudiants n'avaient pas effectué de remplacements ou de collaborations avant leur stage actif. Cette prévalence peut être due à la crise sanitaire en 2020 qui a engendré une suspension des autorisations d'exercice dans certaines facultés pendant plusieurs mois.

On remarque que pour les stages semi-actifs, la phase d'observation est plus importante que la phase pratique. Le gain d'autonomie dans le temps suit plus

l'allure d'une courbe exponentielle que proportionnelle. Une étude évaluant le délai de mise en autonomie et son appréciation par des internes en médecine effectuant un stage similaire, fixe à deux mois la durée nécessaire pour que le médecin junior débute ses consultations seul¹⁵.

Par ailleurs, les stages effectués en-deçà de 250 heures peuvent s'expliquer par le fait que les étudiants n'ayant pas (ou peu) pratiqué aient préféré écourter leur stage actif. Ils identifient principalement l'absence d'un second fauteuil comme origine de leur manque d'activité.

Dans le cadre du stage actif, la gratification de l'étudiant n'est obligatoire que s'il effectue un stage de plus de deux mois consécutifs ou de plus de 308 heures de présence même de façon non continue, dans un même organisme et au cours de la même année universitaire. Le terme de gratification dans notre questionnaire faisait référence à une récompense sous forme de cadeau, mais les mots « rémunération », « salaire » et « indemnisation » ne sont pas applicables dans le cadre du stage. Les sommes versées à l'étudiant sont appelées gratifications.

La gratification est mensuelle, elle doit être versée chaque mois et non pas en fin de stage, et est due dès le premier jour du stage. Au 1^{er} septembre 2015, la gratification minimale est de 554,40 euros mensuels et est fixée à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L. 241-3 du Code de la sécurité sociale¹⁶. Au 1^{er} janvier 2021, la gratification mensuelle est de 600,60 euros¹⁷.

Ici, seul 1/3 des étudiants interrogés a perçu une gratification. Parmi eux, 43% ont reçu une gratification calculée à partir de leur activité. Or, le Code de l'éducation précise que lorsque la gratification est obligatoire, elle doit être versée mensuellement sur une base forfaitaire fixée par convention. Son montant ne doit donc pas s'appuyer sur un pourcentage suivant les tâches réalisées.¹⁸

Les stagiaires chirurgiens-dentistes tout comme leurs homologues médecins ne sont pas systématiquement rémunérés au cours de leur stage de fin de cursus. Dans les commentaires libres, certains étudiants dénonçaient que leur stage actif était dans les faits une collaboration non rémunérée. Cette idée est retrouvée chez nos confrères internes en médecine générale puisqu'ils sont 53,8% à considérer leur stage comme un remplacement pour lequel ils ne perçoivent pas d'indemnisation¹⁵.

Bien qu'un certain nombre d'étudiants déplore un manque de pratique, ils ont globalement une vision positive de cette formation. Nos résultats ont mis en évidence que 95% d'entre eux ont attribué une note supérieure ou égale à 5. Ce taux élevé de satisfaction est également retrouvé chez les internes stagiaires de médecine générale qui recommandent à 82% à leurs confrères d'effectuer un tel stage¹⁵.

3.2.2 Enquête à destination des maîtres de stage

Les praticiens maîtres de stage semblent être très expérimentés (plus de 10 ans d'activité libérale). Ils exercent majoritairement en ville. Cette tendance est retrouvée à la fois dans les résultats du questionnaire destiné aux étudiants et chez les internes en médecine générale¹⁴.

Ce qui ressort de notre étude est que la pratique d'un étudiant sur son lieu de stage est conditionnée par la volonté du maître de stage qui prend sa décision à partir de plusieurs facteurs :

- Ses intérêts personnels (sens de la pédagogie, envie de partage, besoin d'assistance au cabinet, ...)
- Le rythme de travail (la formation de l'étudiant nécessitant un investissement en temps supplémentaire) ;
- La compétence du stagiaire (conditionnée par les anciennes expériences de l'étudiant) ;
- Les moyens matériels (présence d'un deuxième fauteuil) ;
- Les moyens humains (présence d'une assistante) ;
- La coopération des patients ;
- Leur rémunération.

Pour rappel, 1/3 des étudiants assure la phase de stérilisation, résultat obtenu dans nos deux enquêtes. Cette donnée peut à première vue étonner mais notons que la responsabilité de la stérilisation est à la charge du chirurgien-dentiste et que cette activité n'est que déléguée à son assistante-dentaire.

Certains praticiens déplorent un manque de compétences des étudiants qui ne seraient pas suffisamment bien formés au sein de leur faculté. Cela peut s'expliquer par le fait que la pratique hospitalière est très différente de celle libérale et les étudiants n'ayant eu aucune expérience d'exercice libéral peuvent se sentir perdus au commencement de leur stage actif. Un praticien déclare que les universités n'ont pas conscience du travail qui est réalisé au sein des cabinets libéraux. Ce reproche peut être fait en sens inverse puisque les systèmes hospitaliers et universitaires disposent de contraintes (moyens humains et matériels) indispensables à la formation auxquelles les libéraux ne sont pas confrontés.

Une des pistes pour améliorer les stages actifs en odontologie serait soit de s'inspirer des stages pratiqués par les futurs médecins ou alors de voir comment se déroule l'insertion professionnelle des étudiants en odontologie à l'étranger.

3.3 Pistes d'amélioration des stages actifs

3.3.1 *Le « stage actif » en médecine*

Les étudiants en odontologie ne sont pas les seuls à effectuer un stage auprès d'un praticien. Chez leurs confrères en médecine, on retrouve différents stages supervisés par des maîtres de stage. Même si les objectifs sont comparables pour les étudiants en dentaire et en médecine, il existe cependant des différences tant dans la procédure qu'au niveau des modalités de stage.

Depuis la réforme de troisième cycle en 2017, les internes en médecine générale doivent réaliser un certain nombre de stages obligatoires pour valider le Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) de médecine générale. Le DES comprend trois ans, soit six stages de six mois chacun, répartis en deux phases : la phase socle en première année et la phase approfondissement en deuxième et troisième année.

Parmi ces stages, on compte le stage chez le praticien et le Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée (SASPAS). Le stage chez le praticien est le stage dont les objectifs et la description semblent les plus proches du stage actif tel que l'on le connaît en odontologie.

Voyons plus en détail le stage chez le praticien (dit stage de niveau 1).^{15,19}

Initialement réservé aux étudiants volontaires, le stage chez le praticien n'est devenu obligatoire qu'en 1997. Il est réalisé auprès de médecins généralistes agréés qui sont appelés Maîtres de Stage des Universités (MSU). Il se déroule sur une période de six mois dont au moins quatre mois dans un à trois cabinets médicaux, et maximum deux mois dans un centre de soins primaires type Protection Maternelle et Infantile (PMI), santé scolaire, médecine préventive.

Le MSU accueille un étudiant dans son cabinet de médecine générale. Pour devenir maître de stage, il doit avoir exercé son activité libérale depuis au moins trois ans pour accueillir un interne. Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) accorde les agréments des praticiens. Le CDO des médecins donne son avis favorable sur la demande d'agrément. La durée de cet agrément est de cinq ans. Une fois l'agrément obtenu, le praticien signe la charte du Maître de stage et s'engage à aider la progression de l'étudiant dans ses activités. Une convention de stage est signée par les différents intervenants. Le MSU doit se former à la pédagogie en suivant un cursus de maître de stage. Celui-ci s'inscrit généralement dans le cadre du Développement Professionnel Continu (DPC).

Ce stage professionnalisant permet à l'interne de découvrir l'apprentissage de la médecine générale en cabinet, différente et complémentaire de la pratique en milieu hospitalier. Son objectif principal est l'acquisition progressive d'une autonomie suffisante par l'interne pour effectuer seul des actes.

Chaque interne a trois MSU au maximum et doit travailler un mois minimum en continu chez chacun des MSU.

Au cours du stage chez le praticien, l'interne évolue en trois phases successives :

- Une phase passive d'observation durant laquelle l'interne observe le MSU et se familiarise avec l'environnement de travail et les patients ;
- Puis une phase semi-active en supervision directe où il exécute des actes en présence et sous les directives de son MSU (interrogation, auscultation, diagnostic partagé avec lui, prescription), avec un temps de rétroaction pédagogique après la consultation ou en fin de journée ;
- Enfin, une phase active qui permet à l'interne d'accomplir seul des actes dans la limite de trois par jour, sous la supervision indirecte du maître de stage. Le MSU n'est alors pas présent physiquement pendant la consultation mais doit rester joignable à tout moment et pouvoir se déplacer rapidement lors des consultations effectuées par son stagiaire.

Il n'y a pas de durée préétablie pour chaque phase, elle est définie en fonction des aptitudes du stagiaire et de l'évaluation du maître de stage sur la capacité à l'exercice autonome. La pratique de l'interne dépendra aussi de l'accord des patients et du type de pathologie rencontrée.

Le fait d'effectuer trois stages en cabinet permet de voir une autre catégorie de patientèle, d'élargir le champ d'expérience du stagiaire et d'alléger la charge de travail du médecin maître de stage. De ce fait, certaines facultés de médecine ont créé une Unité Pédagogique Locale (UPL) composée de MSU. L'un d'eux est nommé médecin coordonnateur, il coordonne les différentes périodes du stage et rédige le rapport de stage pour validation. L'ensemble des MSU doivent organiser régulièrement des rencontres pédagogiques avec l'interne.

L'évaluation du stage se base sur les rapports et fiches d'évaluation du maître de stage et de l'étudiant.

Les stagiaires, salariés du Centre Hospitalier Universitaire (CHU), sont rémunérés pour les stages hospitaliers et ne peuvent recevoir une rémunération des maîtres de stage.

Le maître de stage perçoit une rémunération sous la forme d'honoraires pédagogiques calculés sur la base de 588 euros par mois soit 2353 euros pour quatre mois et 3529 euros pour six mois. Ils sont payés directement par la faculté, elle-même remboursée par l'ARS. Sur le plan fiscal, ces honoraires sont assimilés à des honoraires libéraux.

3.3.2 Le stage actif en odontologie à l'étranger

Le stage d'initiation à la vie professionnelle n'est pas exclusif à l'odontologie française. Plusieurs pays européens (Allemagne, Suisse, Danemark, Pologne, Finlande, Grande-Bretagne, ...) ont introduit dans leur cursus ce stage en cabinet que l'on retrouve dans la littérature sous le nom de « vocational training ».^{20,21,22,23}

Alors qu'en France les étudiants commencent leur stage actif dès le début de leur sixième année, la situation est différente en Finlande et en Grande-Bretagne.

En Finlande, où les études d'odontologie durent cinq ans et demi, les étudiants effectuent un stage actif de six mois qui vient clôturer leur formation initiale. Il s'agit de 810 heures d'exercice sous forme d'activité salariée. Une activité rémunérée dont le service d'accueil est un centre de santé municipal. Les étudiants travaillent seuls, sans binôme, mais peuvent faire appel à leurs enseignants et à une assistante-dentaire présente sur les lieux en cas de besoin. Ils suivent chacun leurs patients tout au long du plan de traitement.

En Grande-Bretagne, le stage actif est réalisé à la fin des études mais après le diplôme et avant l'inscription au « General Dental Council » (GDC), équivalent du CDO en France. Le jeune chirurgien-dentiste passe une année dans un cabinet dentaire libéral où il exerce en semi-autonomie sous la supervision d'un confrère maître de stage agréé. Ce programme volontaire au départ, est obligatoire depuis 1993 pour tous les praticiens nouvellement diplômés souhaitant exercer au service national de santé.

Il existe une véritable hétérogénéité dans l'organisation de ces stages en Europe. Leur durée varie selon les pays, elle est d'un an au Danemark et en Pologne, deux ans en Allemagne et trois ans en République Tchèque.

3.3.3 Synthèse des actions possibles pour améliorer les stages actifs

Si laisser la situation en l'état représente un certain confort en termes d'organisation pour les responsables de l'encadrement du stage actif, ce sont malencontreusement certains étudiants qui se voient terminer leur cursus avec un sentiment d'inachevé. En effet, leur stage n'a pas permis de les rassurer sur des responsabilités qui seront bientôt les leurs. Pourtant, le maître de stage est plus qu'un simple tuteur, il est un mentor sur qui l'étudiant pourra prendre exemple dans les débuts de son exercice professionnel.

Il est utopique de penser que tous les étudiants en odontologie de France puissent tirer l'ensemble des bénéfices que peuvent offrir le stage actif. Cependant, universitaires et représentants de la profession doivent s'allier et mettre en œuvre des actions pour les harmoniser. Cette stratégie aura un impact direct sur les compétences des jeunes praticiens diplômés qui débiteront avec plus de sérénité leur vie professionnelle.

Nos enquêtes et nos recherches nous permettent d'envisager cette harmonisation avec un plan en neuf étapes.

Etape 1 : Réorganiser la sixième année

Les étudiants tout comme les maîtres de stage sont d'accord sur le fait qu'au cours de la sixième année, les stages sur le « terrain » doivent être privilégiés. Une réduction du temps sur site hospitalier au profit d'un ou plusieurs stages actifs semble être pertinente pour une meilleure initiation à la vie professionnelle. La réalisation d'au moins deux stages dans différents cabinets permettrait à l'étudiant d'affiner son projet professionnel et d'avoir une vision plus claire de son exercice futur.

Les maîtres de stage défendent l'idée que la sixième année doit permettre aux étudiants d'effectuer en plus de ces stages, des remplacements ou des collaborations.

Etape 2 : Etablir un partenariat entre l'université et les maîtres de stage

Une alliance permettra de réconcilier les enseignants hospitalo-universitaires avec les praticiens libéraux sur leur projet commun : la formation des jeunes confrères. Cette phase ne peut se faire sans la nomination d'un Maître de Conférences des Universités (MCU) référent en charge de la coordination des stages, disponible et joignable directement par les maîtres de stage.

Etape 3 : Encadrer l'agrément des maîtres de stage

L'avis favorable du CDO doit demeurer avant l'obtention du titre de maître de stage. Cet avis doit être complété d'une formation suivie par le praticien demandeur. La formation doit :

- Etre gratuite ;
- Comporter un volet pédagogique ;
- Satisfaire au cahier des charges du DPC ;
- Apporter des solutions pratiques d'organisation pour intégrer le stagiaire à la vie du cabinet (par exemple le laisser pratiquer en fin de matinée ou d'après-midi pour éviter les retards) ;
- Proposer des situations propices à la pratique du stagiaire (par exemple les premières prises en charge de l'étudiant peuvent être des urgences ou des nouveaux patients).

Il existe déjà de telles formations comme celle de Brest dont le programme est présenté à l'annexe 9.

L'agrément une fois obtenu, permet l'inscription du praticien sur une liste mise à disposition des étudiants. Il est valable un an renouvelable et peut être retiré par le doyen ou le CDO en cas de non-respect de la charte du Maître de stage.

Etape 4 : Définir des objectifs plus clairs et une chronologie du stage

Un document distinct de la convention doit rappeler les objectifs cliniques et paracliniques du stage d'initiation à la vie professionnelle. Selon le modèle des stages effectués par les internes de médecine générale, trois phases doivent être observées :

- Une première phase d'observation pendant les premières semaines du stage pour se familiariser avec le maître de stage, le matériel et les patients ;
- Une deuxième phase de prise en charge des patients en semi-autonomie sous supervision directe avec rétroaction pédagogique ;
- Une troisième phase de pratique en autonomie sous supervision indirecte avec rétroaction pédagogique.

Il faudrait éviter que la pratique de cette phase se fasse sur un fauteuil distinct de celui du maître de stage afin que le stage ne soit pas assimilé à une collaboration salariée.

Aussi, pour réduire le temps de phase d'observation, il est envisageable qu'elle débute lors d'un précédent stage obligatoire effectué au sein du même cabinet au cours du second semestre de cinquième année. Observer un praticien dans sa pratique et lui servir d'assistant est très formateur, surtout si celui-ci prend le temps pour échanger avec son stagiaire sur les actes réalisés et discuter des plans de traitement. Un stage d'observation stricte en sixième année n'a pas d'intérêt, de ce fait, ce stage passif en cinquième année permettra à l'étudiant de :

- Se préparer à l'examen du Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique (CSCT) : analyse de radiographies panoramiques, établissement de plans de traitement et discussion avec le maître de stage ;
- Se familiariser avec l'ergonomie du cabinet ;
- Faire connaissance avec les collaborateurs/associés du cabinet et se constituer un réseau de contacts pour d'éventuels remplacements, collaborations ou associations futurs ;

- Etablir un lien avec le personnel ;
- Se faire petit-à-petit une place auprès des patients ;
- Manipuler de nouveaux matériels et utiliser l'outil informatique ;
- Dédramatiser certains actes cliniques jugés complexes et ainsi gagner en confiance.

En tenant compte de ces éléments, la dénomination et l'emploi du terme « stage actif » seul ne reflète plus les objectifs de ce dernier. Le titre de ce stage doit signifier qu'il s'agit d'un accompagnement progressif du stagiaire vers une autonomie sur tous les aspects de la pratique libérale. Il devrait alors être requalifié tout simplement en « stage d'initiation à la vie professionnelle ».

Etape 5 : Gratifier le stagiaire

Une compensation financière du stagiaire permettrait de pallier ses frais de déplacement et de restauration lors du stage. Elle contribuerait également à sa motivation et sa responsabilisation lors de ses prises en charge. Enfin, elle valoriserait son travail bien que les honoraires soient encaissés par le maître de stage. De plus, cette gratification constitue une charge professionnelle déductible de l'activité.

Etape 6 : Evaluer le stagiaire

Afin d'apprécier le niveau du stagiaire et donc de le préparer au mieux à la prise en charge des patients, les maîtres de stage devraient avoir accès aux résultats des évaluations cliniques des étudiants. Actuellement, le modèle utilisé par la plupart des universités est un carnet de stage détenu par l'étudiant sur lequel les enseignants valident les actes cliniques qu'il a effectués. La détention du carnet de stage par l'étudiant constitue un biais dans sa notation. Une évaluation distincte devrait être transmise aux maîtres de stage. Il en est de même pour l'évaluation finale du stagiaire par le maître de stage qui ne doit pas passer par l'étudiant et être transmise directement à l'enseignant coordonnateur de l'UFR.

Etape 7 : Evaluer le maître de stage

Tout comme l'évaluation faite par les praticiens, celle des étudiants vis-à-vis de leur maître de stage doit se faire en leur absence et avoir un impact sur la désignation future du chirurgien-dentiste en tant que maître de stage. En clair, un maître de stage qui ne respecterait pas la convention ou qui ne se satisfait pas de son obligation à laisser pratiquer le stagiaire, doit être inscrit sur une liste suspendant son agrément. Par ailleurs, un stagiaire pourrait signaler à l'enseignant coordonnateur le non-respect des principes de dentisterie actuels d'un maître de stage. Un stage alternatif pourra alors être proposé dans ce cas de figure.

Etape 8 : Valoriser le maître de stage

Collaborant grandement à la formation de l'étudiant, le maître de stage doit pouvoir en tirer certains bénéfices. Il peut s'agir par exemple, de tarifs préférentiels aux programmes de formations continues dispensées par les universités. Une affiche d'information à destination des patients du cabinet leur signifiant que leur chirurgien-

dentiste est maître de stage peut être envisagée. Au-delà de l'image positive qu'elle renvoie, elle conditionne le patient à une potentielle prise en charge par un stagiaire. Un titre figurant sur les plaques et imprimés professionnels pourrait être obtenu à l'issue d'une période définie. De surcroît, une invitation des maîtres de stage aux cérémonies de remise de diplômes des étudiants permettrait un échange confraternel et la reconnaissance de leur contribution. Enfin, ils devraient percevoir une rémunération au même titre que les médecins maîtres de stage sur un schéma similaire (rémunération par les facultés se faisant rembourser par l'ARS). Il peut également être possible de proposer un système de formations continues gratuites si leur rémunération n'est pas envisagée.

Etape 9 : Evaluer l'impact des changements au niveau national

Un état des lieux comme celui présenté dans notre étude pourrait être réitéré dans quelques années. Des Journées nationales des stages d'initiation à la vie professionnelle doivent être mises en place afin d'adopter une nouvelle charte.

CONCLUSION

En tant que professionnel de la santé bucco-dentaire, le chirurgien-dentiste requiert des compétences très exigeantes auxquelles il se familiarise au cours de sa formation initiale. La sixième année d'odontologie, dernier rempart avant un exercice autonome, est une étape charnière dans son cursus. Partagée entre des enseignements théoriques et pratiques, une activité hospitalière et divers stages, la sixième année de troisième cycle court a pour but de préparer l'étudiant à son entrée dans la vie active. L'un des outils majeurs concourant à cet objectif est le stage d'initiation à la vie professionnelle effectué chez un chirurgien-dentiste.

Instauré depuis quinze ans, ce stage « actif » n'a fait l'objet que d'une évaluation en 2013 à la suite des Journées nationales du stage actif. Les conclusions de ce rassemblement faisaient état d'une part, d'une absence de réalisation de soins pour un certain nombre d'étudiants et d'autre part, d'une hétérogénéité quant à la durée de stage, certains ne pratiquant pas le nombre d'heures requis. L'Ordre National des Chirurgiens-Dentistes (ONCD) avait alors émis une liste de recommandations. Depuis, le déroulement de ces stages ne semble avoir été soumis à aucune réévaluation. Alors que la réforme du troisième cycle est en réflexion chez les universitaires, un nouvel état des lieux du stage d'initiation à la vie professionnelle était nécessaire.

Pour ce faire, une double enquête a été réalisée en interrogeant par le biais de questionnaires en ligne, deux populations : les étudiants de Troisième Cycle court des Etudes Odontologiques 1 (TCEO1) de France de l'année universitaire 2020/2021, et des chirurgiens-dentistes maîtres de stage. Les résultats de 2013 sont confirmés dans notre étude : 40% des étudiants ne pratiquent pas et 11% n'effectuent que des soins particuliers. Quant aux praticiens, ils déplorent le manque de moyens pour assurer avec efficacité la formation des étudiants (absence d'un second fauteuil, absence de rémunération, ...).

Universitaires et maîtres de stage ont pour ambition commune de former la nouvelle génération de confrères. Cet objectif ne peut être atteint sans l'établissement d'un véritable partenariat. Les enjeux seront alors de déterminer les contributions de chacun.

BIBLIOGRAPHIE

1. Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire - Article 16. Légifrance [En ligne]. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000027344788. Consulté le 03/10/2021.
2. Livret du stage actif d'initiation à la vie professionnelle 2019/2020, Faculté d'odontologie de Nancy. [En ligne]. https://odonto.univ-lorraine.fr/sites/odonto.univ-lorraine.fr/files/users/documents/190903_livret_convention_stage_actif_t1_me_p_ok.pdf. Consulté le 03/10/2021.
3. Brochure du stage actif 2021/2022, Faculté d'odontologie de Bordeaux. [En ligne]. <http://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Odontologie/3-cycle-court>. Consulté le 03/10/2021.
4. CARRERE M. De l'acquisition des connaissances vers l'acquisition des compétences : étude de l'évolution pédagogique autour du séminaire d'"insertion professionnelle" de fin d'études en odontologie, de septembre 2013 à juin 2015 [Thèse d'exercice]. Université de Bordeaux; 2015.
5. Arrêté du 27 septembre 1994 relatif aux études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire - Article 18. Légifrance [En ligne]. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000002128279. Consulté le 03/10/2021.
6. Arrêté du 24 mai 2005 modifiant l'arrêté du 27 septembre 1994 relatif aux études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire - Article 21. Légifrance [En ligne]. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000002061417. Consulté le 03/10/2021.
7. Code de la santé publique - Article L4141-1. Légifrance [En ligne]. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000018899595. Consulté le 03/10/2021.
8. Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire - Article 20. Légifrance [En ligne]. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000027343843. Consulté le 03/10/2021.
9. Bulletin officiel n° 20 du 16 mai 2013, annexe 2 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire. Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation [En ligne]. https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=71552&cbo=1. Consulté le 03/10/2021.

10. Arrêté du 27 février 2007 fixant le modèle de la convention prévue à l'article 28 de l'arrêté du 27 septembre 1994 relatif au stage d'initiation à la vie professionnelle auprès des chirurgiens-dentistes agréés. Légifrance [En ligne]. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000275139>. Consulté le 03/10/2021.
11. Ordre National des Chirurgiens-Dentistes, La Lettre n° 120; Septembre 2013.
12. YASSINE B. La compétence du chirurgien-dentiste en France : état des lieux et perspectives [Thèse d'exercice]. Université de Toulouse; 2017.
13. Ordre National des Chirurgiens-Dentistes, L'organisation des études et le programme de formation. [En ligne]. <https://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/pour-letudiant/lorganisation-des-etudes-et-le-programme-de-formation>. Consulté le 03/10/2021.
14. ARNO-MOREAU E. Evaluation du stage chez le praticien par les internes de médecine générale niçois [Thèse d'exercice]. Université de Nice; 2016.
15. OBISI M. En route vers l'autonomie : stage chez le praticien de premier niveau et stage ambulatoire en soins primaires en autonomie supervisée : quelle perception par les internes de médecine générale ? [Thèse d'exercice]. Université de Nancy; 2017.
16. 3 niveaux de gratification stagiaires en 2015. Légisocial [En ligne]. <https://www.legisocial.fr/actualites-sociales/1304-3-niveaux-de-gratification-stagiaires-en-2015.html>. Consulté le 03/10/2021.
17. Gratification de stage 2021 : montant et exonérations. Juritravail [En ligne]. <https://www.juritravail.com/informations-pratiques/chiffres-et-indices/gratification-stagiaires-montant-exonerations.html>. Consulté le 03/10/2021.
18. Code de l'éducation - Article L124-6. Légifrance [En ligne]. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000029234400. Consulté le 03/10/2021.
19. Le stage des étudiants en médecine chez le praticien, Rapport de la Commission nationale permanente adopté lors des Assises du Conseil national de l'Ordre des médecins du 5 juin 1999. [En ligne]. [https://afpa.org/content/uploads/2017/07/cnom le stage des tudiants en md ecine_chez_le_praticien.pdf](https://afpa.org/content/uploads/2017/07/cnom_le_stage_des_tudiants_en_md ecine_chez_le_praticien.pdf). Consulté le 03/10/2021.
20. BAUDIN H. Impact du stage actif sur l'acquisition des compétences professionnelles de l'étudiant en chirurgie dentaire [Thèse d'exercice]. Université de Clermont-Ferrand; 2008.
21. BAUDIN H, NICOLAS E, CHAUMEIL B, ROGER-LEROI V. Influence du stage actif chez le praticien sur le sentiment de compétence professionnelle de l'étudiant en chirurgie dentaire. Pédagogie Médicale. 2009;10(4):239-251.

22. LAUNAY A, MOREAU C. La formation initiale des chirurgiens dentistes en Europe : comparaison à travers l'analyse des modèles espagnol, finlandais et français [Thèse d'exercice]. Université de Rennes; 2017.
23. ALI K, TREDWIN C, KAY EJ, SLADE A. Transition of new dental graduates into practice: a qualitative study. *European Journal of Dental Education*. 2016;20(2):65-72.

ANNEXES

Annexe 1 : Formulaire de demande d'agrément en qualité de maître de stage (université de Bordeaux)



NOM DE L'ETUDIANT :

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGREMENT EN QUALITE DE MAITRE DE STAGE

LE PRATICIEN

Nom Prénom

N° d'inscription au Conseil de l'Ordre

Adresse

.....

Code postal Ville

N° de téléphone fixe N° de téléphone portable

Adresse électronique

Déclare avoir pris connaissance de la charte d'engagement du maître de stage édité par la Faculté de Chirurgie Dentaire de Bordeaux

Demande auprès du Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes du Département de

.....

à être agréé en qualité de maître de stage afin d'accueillir un étudiant de 6^{ème} année de la Faculté de Chirurgie Dentaire de Bordeaux

Cachet professionnel

Signature du Praticien

Date

AVIS DU CONSEIL DE L'ORDRE DES CHIRURGIENS DENTISTES

- Favorable
 Défavorable

Cachet et signature

AVIS DU DOYEN DE LA FACULTE DE CHIRURGIE DENTAIRE PR CAROLINE BERTRAND

- agrément accordé
 agrément refusé

Signature

Annexe 2 : Convention de stage (université de Bordeaux)

Convention de stage n° entre

Nota : pour faciliter la lecture du document, les mots "stagiaire", "enseignant référent", "tuteur de stage", "représentant légal", et "étudiant" sont utilisés au masculin.

<p style="text-align: center;">1 - L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ou DE FORMATION</p> <p>Nom : Adresse : Tél : Représenté par (signataire de la convention) :</p> <p>Qualité du représentant : Directrice de l'UFR d'odontologie Composante/UFR : COLLEGE SANTE : UFR DES SCIENCES D'ODONTOLOGIE Adresse (si différente de celle de l'établissement) :</p> <p>Tél : Mél :</p>	<p style="text-align: center;">2 - L'ORGANISME D'ACCUEIL</p> <p>Nom : Adresse :</p> <p>Représenté par (nom du signataire de la convention) :</p> <p>Qualité du représentant : CHIRURGIEN DENTISTE Service dans lequel le stage sera effectué :</p> <p>Tél : Mél : Lieu du stage (si différent de l'adresse de l'organisme) :</p>
---	---

<p>3 - LE STAGIAIRE</p>
<p>Nom : Prénom : Sexe : F Né(e) le : Numéro d'étudiant :</p> <p>Adresse :</p> <p>Tél : Portable : Mél :</p> <p>INTITULÉ DE LA FORMATION OU CURSUS SUIVI DANS L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET VOLUME HORAIRE (ANNUEL OU SEMESTRIEL) :</p> <p>Cycle court Odontologie 6ème année Nombre d'heures de formation : Plus de 200 heures.</p>

<p>SUJET DE STAGE : Stage actif d'initiation à la vie professionnelle</p> <p>Dates :</p> <p>Correspondant à de présence effective dans l'organisme d'accueil et représentant une durée totale de</p> <p>Répartition si présence discontinue : heures par semaine</p> <p>Commentaire :</p>
--

<p style="text-align: center;">Encadrement du stagiaire par l'établissement d'enseignement</p> <p>Nom et prénom de l'enseignant référent :</p> <p>Tél : Mél :</p>	<p style="text-align: center;">Encadrement du stagiaire par l'organisme d'accueil</p> <p>Nom et prénom du tuteur de stage :</p> <p>Fonction : CHIRURGIEN DENTISTE Tél : Mél :</p>
---	--

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention règle les rapports de l'organisme d'accueil avec l'établissement d'enseignement et le stagiaire.

Article 2 - Objectif du stage

Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil.

Le programme est établi par l'établissement d'enseignement et l'organisme d'accueil en fonction du programme général de la formation dispensée.

ACTIVITÉS CONFIEES :

Immersion dans une journée type d'un chirurgien-dentiste

Compétences à acquérir ou à développer :

Aide à l'insertion professionnelle Observation du fonctionnement d'un cabinet Pratique

Article 3 - Modalités du stage

La durée hebdomadaire de présence du stagiaire dans l'organisme d'accueil sera de heures sur la base d'un **Temps Partiel**.

Si le stagiaire doit être présent dans l'organisme d'accueil la nuit, le dimanche ou un jour férié, préciser les cas particuliers :

Article 4 - Accueil et encadrement du stagiaire

Le stagiaire est suivi par l'enseignant référent désigné dans la présente convention ainsi que par le service de l'établissement en charge des stages.

Le tuteur de stage désigné par l'organisme d'accueil dans la présente convention est chargé d'assurer le suivi du stagiaire et d'optimiser les conditions de réalisation du stage conformément aux stipulations pédagogiques définies.

Le stagiaire est autorisé à revenir dans son établissement d'enseignement pendant la durée du stage pour y suivre des cours demandés explicitement par le programme, ou pour participer à des réunions ; les dates sont portées à la connaissance de l'organisme d'accueil par l'établissement. L'organisme d'accueil peut autoriser le stagiaire à se déplacer.

Toute difficulté survenue dans la réalisation et le déroulement du stage, qu'elle soit constatée par le stagiaire ou par le tuteur de stage, doit être portée à la connaissance de l'enseignant-référent et de l'établissement d'enseignement afin d'être résolue au plus vite.

MODALITÉS D'ENCADREMENT (visites, rendez-vous téléphoniques, etc..)

Article 5 - Gratification - Avantages

En France, lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non, celui-ci fait obligatoirement l'objet d'une gratification, sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'outre-mer françaises et pour les stages relevant de l'article L4381-1 du code de la santé publique.

Le montant horaire de la gratification est fixé à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale. Une convention de branche ou un accord professionnel peut définir un montant supérieur à ce taux.

La gratification due par un organisme de droit public ne peut être cumulée avec une rémunération versée par ce même organisme au cours de la période concernée.

La gratification est due sans préjudice du remboursement des frais engagés par le stagiaire pour effectuer son stage et des avantages offerts, le cas échéant, pour la restauration, l'hébergement, et le transport.

L'organisme peut décider de verser une gratification pour les stages dont la durée est inférieure ou égale à deux mois.

En cas de suspension ou de résiliation de la présente convention, le montant de la gratification due au stagiaire est proratisé en fonction de la durée du stage effectué.

La durée donnant droit à gratification s'apprécie compte tenu de la présente convention et de ses avenants éventuels, ainsi que du nombre de jours de présence effective du stagiaire dans l'organisme.

LE MONTANT DE LA GRATIFICATION est fixé à euros Net par mois.

Modalités de versement de la gratification :

Article 12 - Fin de stage - Rapport - Evaluation

1) Attestation de stage : à l'issue du stage, l'organisme d'accueil délivre une attestation dont le modèle figure en annexe, mentionnant au minimum la durée effective du stage et, le cas échéant, le montant de la gratification perçue. Le stagiaire devra produire cette attestation à l'appui de sa demande éventuelle d'ouverture de droits au régime général d'assurance vieillesse prévue à l'art. L.351-17 du code de la sécurité sociale.

2) Qualité du stage : à l'issue du stage, les parties à la présente convention sont invitées à formuler une appréciation sur la qualité du stage. Le stagiaire transmet au service compétent de l'établissement d'enseignement un document dans lequel il évalue la qualité de l'accueil dont il a bénéficié au sein de l'organisme d'accueil. Ce document n'est pas pris en compte dans son évaluation ou dans l'obtention du diplôme ou de la certification.

3) Évaluation de l'activité du stagiaire : à l'issue du stage, l'organisme d'accueil renseigne une fiche d'évaluation de l'activité du stagiaire qu'il retourne à l'enseignant référent (ou préciser si fiche annexe ou modalités d'évaluation préalablement définis en accord avec l'enseignant référent).

4) Modalités d'évaluation pédagogiques : Mémoire,

NOMBRE D'ECTS (le cas échéant) :

5) Le tuteur de l'organisme d'accueil ou tout membre de l'organisme d'accueil appelé à se rendre dans l'établissement d'enseignement dans le cadre de la préparation, du déroulement et de la validation du stage ne peut prétendre à une quelconque prise en charge ou indemnisation de la part de l'établissement d'enseignement.

Article 13 - Droit applicable - Tribunaux compétents

La présente convention est régie exclusivement par le droit français.

Tout litige non résolu par voie amiable sera soumis à la compétence de la juridiction française compétente.

FAIT À le

POUR L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

POUR L'ORGANISME D'ACCUEIL

Viseur du centre, par délégation,

STAGIAIRE (ou son représentant légal le cas échéant)

L'enseignant référent du stagiaire

Le tuteur de stage de l'organisme d'accueil

Fiches à annexer à la convention : 1) Attestation de stage / 2) Fiche de stage à l'étranger (pour informations sécurité sociale voir site cleiss.fr - pour fiche pays voir site diplomatie.gouv.fr) / 3) Autres annexes (le cas échéant)

Annexe 3 : Fiche et grille d'évaluation du stagiaire par le maître de stage

FICHE D'EVALUATION DU STAGIAIRE PAR LE MAITRE DE STAGE

A l'issue du stage, cette fiche est remplie par le Maître de Stage qui la communique au Directeur de l'UFR, datée et signée.

Nom et prénom du Maître de Stage

Adresse

Code postal **Ville**

Tél. **Fax** **Portable**

Adresse électronique

Certifie que M^r, M^{me}, M^{elle} (*razer la mention inutile*)

Nom et prénom

a effectué(e) son stage professionnel conformément à la réglementation en vigueur.

Le stage s'est déroulé sous forme de :

..... semaines (préciser les semaines)

..... journées (préciser les jours)

..... demi-journées (préciser les demi-journées)

Pour une durée totale de heures.

A le

**Le Maître de Stage
(signature + cachet)**

GRILLE D'ÉVALUATION

	Critères	A	B	C	D	E
1	Assiduité					
2	Ponctualité					
3	Propreté et hygiène					
4	Présentation					
5	Comportement avec les patients					
6	Comportement avec le personnel					
7	Comportement avec le Maître de Stage					
8	Compétence diagnostique					
9	Compétence thérapeutique					
10	Aptitude à la gestion					
11	Implication					
12	Capacité globale à l'exercice autonome					

Echelle d'évaluation :

- A** = Très bien
- B** = Bien
- C** = Assez Bien
- D** = Passable
- E** = Mauvais*

*Tout « E » doit être motivé en observation.

Observations éventuelles :

- Aspects positifs

.....

.....

- Difficultés rencontrées

.....

.....

Date :

Signature :

Cachet professionnel :

Questionnaire relatif aux stages actifs en sixième année d'odontologie en France

Dans le cadre de ma thèse, je réalise une enquête nationale sur le déroulement des stages actifs en odontologie.

Mon objectif est de faire un état des lieux à l'échelon national. Pour se faire, la participation des étudiants des 16 facultés dentaires de France est nécessaire.

Ce questionnaire est totalement anonyme. Il s'adresse aux étudiants en 6ème année de l'année 2020/2021.

5 minutes, c'est le temps que cela prendra. Répondez-y le plus fidèlement possible, vos réponses permettront de proposer des stratégies et pistes d'amélioration pour harmoniser les stages actifs pour les promotions futures.

Mon objectif ne pourra pas être atteint si seuls les étudiants répondent à ce questionnaire, c'est pourquoi je vous serais reconnaissante de transmettre à votre maître de stage le lien suivant afin qu'il réponde également à un questionnaire anonyme.

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfXhh4JIGYDQyB8KovbLAltV5s5SHyJtPYJgAH1-6HFNN0HZw/viewform?usp=sf_link

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce support de travail.

Je vous souhaite une bonne continuation pour la suite, et une belle entrée dans la vie active !

Anne-Laure FLADIN

***Obligatoire**

1. Vous êtes actuellement en 6ème année d'odontologie (année 2020/2021) : *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Section sans titre

2. Votre lieu d'étude : *

Une seule réponse possible.

- Bordeaux
- Brest
- Clermont-Ferrand
- Lille
- Lyon
- Marseille
- Montpellier
- Nancy
- Nantes
- Nice
- Paris
- Reims
- Rennes
- Strasbourg
- Toulouse

3. Votre stage s'est déroulé sans encombre : *

Une seule réponse possible.

- Accord total
- Accord partiel
- Désaccord partiel
- Désaccord total

4. Vous avez eu des échanges suffisants en nombre et en qualité avec votre maître de stage : *

Une seule réponse possible.

- Accord total
 Accord partiel
 Désaccord partiel
 Désaccord total

5. Vos relations avec le personnel ont été bonnes : *

Une seule réponse possible.

- Accord total
 Accord partiel
 Désaccord partiel
 Désaccord total

6. Vos relations avec les patients ont été bonnes : *

Une seule réponse possible.

- Accord total
 Accord partiel
 Désaccord partiel
 Désaccord total

7. La commodité du stage était correcte (lieu géographique, horaires, ...) : *

Une seule réponse possible.

- Accord total
- Accord partiel
- Désaccord partiel
- Désaccord total

8. Votre stage actif s'est déroulé dans un cabinet se trouvant en : *

Une seule réponse possible.

- Zone urbaine
- Zone rurale
- Zone semi-rurale

9. Comment avez-vous trouvé votre maître de stage ? *

Une seule réponse possible.

- Vous le connaissiez avant, vous aviez déjà effectué un stage dans son cabinet
- Vous le connaissiez avant, vous l'aviez remplacé
- Vous le connaissiez avant pour une autre raison (connaissance privée, enseignant, ...)
- Vous ne le connaissiez pas, vous l'avez trouvé par des recherches personnelles
- Vous ne le connaissiez pas, vous l'avez trouvé grâce au Conseil de l'Ordre
- Vous ne le connaissiez pas, vous l'avez trouvé grâce à la faculté
- Vous ne le connaissiez pas, vous l'avez trouvé grâce à un confrère d'une autre promotion
- Vous ne le connaissiez pas, vous l'avez trouvé par un autre moyen
- Autre : _____

10. Avant votre stage actif, aviez-vous déjà effectué des remplacements ou des collaborations salariées ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

11. Quel type de stage avez-vous effectué ? *

Une seule réponse possible.

- Passif de type observation stricte
 Passif de type assistant(e)-dentaire
 Semi-actif avec alternance de période passive et active
 Strictement actif

12. Si vous avez effectué un stage semi-actif, combien de temps avez-vous passé à la partie active de votre stage : *

Une seule réponse possible.

- Moins de 25% du temps
 Entre 25 et 50% du temps
 Plus de 50% du temps
 Non concerné(e)

13. Combien d'heures de stage avez-vous effectué ou prévoyez-vous d'effectuer ? *

Une seule réponse possible.

- Moins de 250 heures
- A peu près 250 heures
- Plus de 250 heures

14. Au cours de votre stage, vous est-il arrivé de : (plusieurs réponses possibles) *

Plusieurs réponses possibles.

- Faire plusieurs types de soins (carieux, prophylactiques, endodontiques, prothétiques, chirurgicaux, ...)
- Ne faire que des soins bien spécifiques (détartrage, empreintes primaires, ...)
- Avoir une fonction d'assistant(e) au fauteuil
- Réaliser des radiographies panoramiques
- Faire des prescriptions (médicaments, examens complémentaires)
- Adresser par courrier un patient à un confrère spécialiste
- Utiliser le logiciel informatique
- Faire la stérilisation
- Répondre au téléphone pour communiquer avec les patients (fixer des rendez-vous, ...)
- Vous n'avez rien fait

Autre : _____

15. Si vous avez effectué un stage semi-actif ou strictement actif, quel a été l'aspect le plus difficile à gérer ? *

Une seule réponse possible.

- L'appropriation d'un nouveau matériel
- Le rythme du cabinet
- La charge du travail administratif
- La comptabilité
- Le relationnel avec le patient
- Le travail avec le personnel
- Non concerné(e)
- Autre : _____

16. Si vous avez effectué un stage passif, pour quelle(s) raison(s) selon vous votre titulaire ne vous a pas laissé pratiquer ? (plusieurs réponses possibles) *

Plusieurs réponses possibles.

- Il ne disposait pas d'un second fauteuil
- Il n'avait pas le temps de vous former
- Les patients n'auraient pas voulu
- Il craignait pour sa responsabilité
- Sa présence lors des consultations ne vous a pas permis de vous faire une place auprès du patient
- Il craignait que vous ne soyez pas bien formé(e)
- Il ne disposait pas d'assez de patients pour vous en laisser
- Non concerné(e)
- Autre : _____

17. Ce stage a-t-il été bénéfique pour vous ? *

Une seule réponse possible.

- Oui, vous avez beaucoup appris à plusieurs niveaux
- Non, il n'a pas répondu à vos attentes
- Partiellement, que sur certains points

18. Sur quel point le stage vous a-t-il été le PLUS bénéfique ? *

Une seule réponse possible.

- L'expérience clinique en pratique
- L'approche clinique (théorique, établissement de plans de traitement)
- La gestion des étapes d'un plan de traitement
- Le relationnel avec le patient
- La gestion du personnel
- La manipulation d'outils (logiciel, ...)
- La comptabilité et la fiscalité
- Aucune réponse

19. Sur quel point le stage vous a-t-il été le MOINS bénéfique ? *

Une seule réponse possible.

- L'expérience clinique en pratique
- L'approche clinique (théorique, établissement de plans de traitement)
- La gestion des étapes d'un plan de traitement
- Le relationnel avec le patient
- La gestion du personnel
- La manipulation d'outils (logiciel, ...)
- La comptabilité et la fiscalité
- Aucune réponse

20. Concernant la gratification/rémunération : *

Une seule réponse possible.

- Vous n'avez perçu ni rémunération ni gratification (cadeaux)
- Vous avez reçu une gratification uniquement
- Vous avez reçu une rémunération de type forfaitaire (identique chaque mois)
- Vous avez reçu une rémunération globale en fin de stage
- Vous avez reçu une rémunération en fonction de votre activité (pourcentage)

21. Vous avez désormais une bonne vision de la profession de chirurgien-dentiste : *

Une seule réponse possible.

- Accord total
- Accord partiel
- Désaccord partiel
- Désaccord total

22. Vous pensez que ce stage conforte votre formation initiale au terme du cursus des études : *

Une seule réponse possible.

- Accord total
- Accord partiel
- Désaccord partiel
- Désaccord total

23. Si votre maître de stage vous y invitait, accepteriez-vous de travailler dans ce cabinet par la suite ? *

Une seule réponse possible.

- Oui, totalement
- Non, pas vraiment

24. Le stage a-t-il débouché sur des opportunités professionnelles ? *

Une seule réponse possible.

- Oui, vous avez remplacé votre maître de stage par la suite
- Oui, vous avez remplacé un de ses collègues (même hors du cabinet)
- Oui, vous avez remplacé son assistant(e)
- Oui, vous envisagez une collaboration après le stage au sein du cabinet
- Oui, vous avez été mis(e) en contact avec un autre confrère pour une collaboration ou une association
- Non, aucune opportunité professionnelle ne vous a été proposée

25. Enfin, sur une échelle de 0 à 10 (10 étant la note la plus élevée), vous évaluez votre stage actif à : *

Une seule réponse possible.

- 0
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10

26. Commentaire libre. Un petit mot sur vos impressions sur le stage actif, vos attentes, vos regrets, vos idées d'amélioration...

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Annexe 5 : Diffusion du questionnaire des étudiants sur les groupes Facebook "TI Dentaire Bordeaux 2020/2021" et "Dentistes de France"

Bonjour à tous, 🌞

Je sais ce que vous vous dites, "orrh encore un questionnaire...😞" oui encore un et j'ai vraiment vraiment besoin de vous pour pouvoir finaliser ma thèse 🙏

Vous avez certainement déjà commencé votre stage actif et peut-être même fini pour certains. En discutant entre vous, vous vous êtes peut-être rendu compte que vos stages actifs ne se déroulaient pas de la même façon, et c'est l'objet de ma thèse 📖. Une enquête nationale qui permettrait de faire un état des lieux des stages actifs pour pouvoir proposer des pistes d'amélioration et tendre vers une harmonisation de ces stages en France.

Que 5 petites minutes pour y répondre 🕒

Le temps de la pub devant Les Marseillais ce soir 🎉, ou le temps d'un petit tour aux 🚽🚰👤 juste 5 minutes 🤖

Ce questionnaire s'adresse aux étudiants en 6ème année ACTUELLEMENT (donc vous haha 🤔)

Afin de mener à bien mon projet, j'ai réalisé également un questionnaire pour les maîtres de stage car, qu'on se le dise, le bon déroulement du stage dépend clairement d'eux, leurs avis sont donc importants ! C'est pourquoi je vous serais très reconnaissante si vous pouviez transmettre à votre maître de stage le 2ème lien pour qu'il reponde lui aussi à un questionnaire 🙏

Voilà, je remercie tous ceux qui prendront le temps d'y répondre 🍀
(Les questionnaires sont ouverts jusqu'au 10 avril)

QUESTIONNAIRE POUR LES ÉTUDIANTS :

<https://docs.google.com/.../1FAIpQLSfk7y.../viewform...>

QUESTIONNAIRE POUR LES MAITRES DE STAGE :

<https://docs.google.com/.../1FAIpQLSfXhh4JIGY.../viewform...>

QUESTIONNAIRE RELATIF AUX STAGES ACTIFS EN SIXIÈME ANNÉE D'ODONTOLOGIE EN FRANCE

DOCS.GOOGLE.COM

Questionnaire relatif aux stages actifs en sixième année d'odontologie en France

Dans le cadre de ma thèse, je réalise une enquête nationale sur le déroulement des stages actifs en odontologie. Mon objectif est de faire un état des lieux à l'échelon national. Pour se faire, la participation des...

Annexe 6 : Message électronique à l'attention du Collège National des Chirurgiens-Dentistes Universitaires en Santé Publique (CNCDUSP)

Anne-Laure Fladin

À :

Bonjour membres du Collège National des Chirurgiens-Dentistes Universitaires en Santé Publique,

Dans le cadre de ma thèse, je réalise une enquête nationale sur le déroulement des stages actifs en odontologie. L'objectif étant de faire un état des lieux des stages actifs dans les 16 facultés dentaires de France.

Cette enquête se présentera sous la forme d'un questionnaire anonyme qui s'adresse à tous les étudiants en 6ème année de l'année en cours ainsi qu'aux maîtres de stage.

Afin d'obtenir un maximum de réponses et mener à bien mon projet, je sollicite votre aide pour que vous relayez auprès des étudiants de 6ème année de la faculté dont vous dépendez, le questionnaire ci-après.

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfk7y_vk4Dw6ba4-1BKnbwWr_suJKY0S4Jv2wZMUwLt29I86w/viewform?usp=sf_link

La date limite de réponse est fixée à 1 mois renouvelable.

En vous remerciant grandement du soutien que vous apporterez à mon support de travail.

Anne-Laure FLADIN

Questionnaire relatif aux stages actifs en sixième année d'odontologie en France

Dans le cadre de ma thèse, je réalise une enquête nationale sur le déroulement des stages actifs en odontologie.

Mon objectif est de faire un état des lieux à l'échelon national. Pour se faire, la participation des maîtres de stage sur l'ensemble du territoire est nécessaire.

Ce questionnaire est totalement anonyme.

2 minutes, c'est le temps que cela prendra. Répondez-y le plus fidèlement possible, vos réponses permettront de proposer des stratégies et pistes d'amélioration pour harmoniser les stages actifs pour les années futures.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce support de travail.

Anne-Laure FLADIN

***Obligatoire**

1. Etes-vous ou avez-vous été maître de stage durant les 5 dernières années ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

Section sans titre

2. Vous avez choisi de devenir maître de stage : (plusieurs réponses possibles) *

Plusieurs réponses possibles.

- Pour le plaisir de partager vos connaissances et la satisfaction de transmettre votre expérience
- Pour vous constituer un réseau de contact pour d'éventuels remplacements, collaborations ou associations futurs
- Pour rester connecté(e) avec la faculté et être informé(e) des dernières avancées dans la discipline
- Pour soutenir l'installation dans votre région sous-dotée en praticiens
- Pour avoir de l'aide au cabinet

Autre : _____

3. Votre cabinet d'accueil se situe en : *

Une seule réponse possible.

- Zone urbaine
- Zone rurale
- Zone semi-rurale

4. Vous exercez en cabinet libéral depuis : *

Une seule réponse possible.

- Moins de 5 ans
- Entre 5 et 10 ans
- Plus de 10 ans

5. Laissez-vous votre stagiaire pratiquer des soins ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

6. Si non, pourquoi ? (plusieurs réponses possibles) *

Plusieurs réponses possibles.

- Vous n'avez pas de deuxième fauteuil pour le laisser faire ses propres soins
- Vos patients seraient réticents
- Vous ralentirez votre rythme de travail
- Vous ne lui faites pas suffisamment confiance et craignez qu'il ne soit pas à la hauteur
- Vous perdrez du temps et de l'argent
- Vous n'avez pas le temps de le former
- Vous craignez pour votre responsabilité
- Vous ne disposez pas de suffisamment de patients pour lui en laisser
- Non concerné(e)

Autre : _____

7. Selon vous, qu'est-ce qui pourrait vous encourager à laisser votre stagiaire exercer en autonomie contrôlée ? (plusieurs réponses possibles) *

Plusieurs réponses possibles.

- Avoir un deuxième fauteuil pour lui
- Des patients réceptifs
- Avoir une preuve de ses compétences (rapport d'évaluation de l'étudiant par la faculté et le CHU où il est externe)
- Recevoir une rémunération
- Rien ne pourrait vous y encourager
- Non concerné(e)

Autre : _____

8. Vous autorisez votre stagiaire à : (plusieurs réponses possibles) *

Plusieurs réponses possibles.

- Faire des soins carieux
- Faire des soins endodontiques
- Faire des extractions
- Faire des détartrages
- Faire des bilans de première consultation
- Prendre des empreintes primaires
- Réaliser des radiographies panoramiques
- Faire des prescriptions
- Utiliser le logiciel informatique
- Faire la stérilisation
- Répondre au téléphone
- Aucune réponse

Autre : _____

9. Accepteriez-vous de recevoir un étudiant en immersion totale (2 mois à temps plein) ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

10. Recommanderiez-vous à d'autres praticiens de devenir maîtres de stage ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

11. Commentaire libre. Un petit mot sur vos impressions sur le stage actif, vos attentes, vos regrets, vos idées d'amélioration...

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Annexe 8 : Diffusion du questionnaire des maîtres de stage sur les groupes Facebook "Dentistes de France", "Dentaire Bordeaux", "Chirurgiens Dentistes Bordeaux" et "Dentistes de la Nouvelle Aquitaine"

Bonjour, 🌞

Si vous êtes Maître de stage actif, ce questionnaire est pour vous !

Dans le cadre de ma thèse, je réalise une enquête nationale qui permettrait de faire un état des lieux des stages actifs pour pouvoir proposer des pistes d'amélioration et tendre vers une harmonisation de ces stages en France.

Si vous avez un petit moment pour y répondre (juste 2 minutes 🕒) merci beaucoup 😊

Bonne journée à tous !

Questionnaire relatif aux stages actifs en sixième année d'odontologie en France

Dans le cadre de ma thèse, je réalise une enquête nationale sur le déroulement des stages actifs en odontologie.

Mon objectif est de faire un état des lieux à l'échelon national. Pour se faire, la participation des maîtres de stage sur l'ensemble du territoire est nécessaire.

Ce questionnaire est totalement anonyme.
2 minutes, c'est le temps que cela prendra. Répondez-y le plus fidèlement possible, vos réponses permettront de proposer des stratégies et pistes d'amélioration pour harmoniser les stages actifs pour les années futures.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce support de travail.

Anne-Laure FLADIN

* Required

Etes-vous ou avez-vous été maître de stage durant les 5 dernières années ? *

Oui

DOCS.GOOGLE.COM

Questionnaire relatif aux stages actifs en sixième année d'odontologie en France

i

MAÎTRES DE STAGE EN ODONTOLOGIE

Jeudi 19 septembre 2019 à Brest



UBO
Université de Bretagne Occidentale

 Formation continue
& alternance
PÔLE SANTÉ

 FACULTÉ
D'ODONTOLOGIE

N° 1254
odpc
Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
Retrouvez toute l'offre du DPC sur www.monodpc.fr

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Tous les étudiants en odontologie accomplissent, au cours du troisième cycle court, un stage actif d'initiation à la vie professionnelle, chez un chirurgien-dentiste, appelé maître de stage agréé. Ce stage doit permettre à l'étudiant de mettre en application, dans le cadre d'une autonomie contrôlée, les connaissances théoriques, pratiques et cliniques acquises au cours des études odontologiques.

OBJECTIFS

- > Connaître le contexte réglementaire entourant le stage actif
- > Bénéficier du retour d'expérience de praticiens maître de stage
- > Approfondir la notion d'innovation pédagogique dans les formations en santé
- > Acquérir des bases de pédagogie liées aux situations de stage (comment faire apprendre, comment s'assurer d'atteindre les objectifs ?)

PUBLICS

Ouvert à tous les chirurgiens-dentistes ; Maîtres de stage ou qui souhaitent le devenir

INTERVENANTS

Pr Chirani, Pr Boutigny-Vella, Dr Piver, Dr Baraer et Dr Vallaeys (Faculté d'odontologie de Brest, Conseil départemental de l'Ordre),

M. Morel (Service Universitaire de Formation Continue et d'Alternance)

CONTENU

Matin

- > Stage actif : faculté/conseil de l'ordre, que veut dire un stage réellement actif ?
- > Rappels réglementaires et évolution possible du stage actif
- > Retour d'expérience de praticiens maîtres de stage
- > Bilan des stages actifs 2018/2019 (étudiants et maîtres de stage)
- > Formation clinique des étudiants à l'hôpital

Après-midi

- > Innovations pédagogiques dans les formations en santé
- > Comment faire apprendre aux étudiants ? Comment s'assurer d'atteindre les objectifs d'apprentissage ?
- > Temps d'échange questions/réponses (à partir des questions envoyées par les participants)

DURÉE

1 jour, de 9h à 17h

TARIF

Coût de la formation pris en charge par le DPC (sous réserve d'un accord de l'Agence Nationale du DPC – demande en cours)

CONTACT

Renseignements administratifs :
Secrétariat : Isabelle GUILLAUMEUX
fcs.medecine@univ-brest.fr
Tél. 02 98 01 73 89

Renseignements pédagogiques :
Pr Chirani, Dr Piver
arbab@univ-brest.fr,
Bertrand.piver@univ-brest.fr

www.univ-brest.fr/fcsante



Vu, Le Président du Jury,

Date, Signature :

Vu, la Directrice de l'UFR des Sciences Odontologiques,

Date, Signature :

Vu, le Président de l'Université de Bordeaux,

Date, Signature :

Collège des Sciences de la Santé

UFR des Sciences Odontologiques

Serment

En présence de mes Maîtres et de mes condisciples, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de l'art dentaire.

Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent et n'exigerai jamais un honoraire au-dessus de mon travail. Ma langue taira les secrets qui me seront confiés. Admis à l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe.

Mes connaissances et mon état ne serviront ni à diffuser des propos non avérés, ni à corrompre les mœurs, ni à favoriser le crime.

Je ne permettrai pas que des conditions de croyance, de nation et de race viennent s'interposer entre mon devoir et mon patient.

Je promets et je jure de conformer strictement ma conduite professionnelle aux principes et aux règles prescrites par le code de déontologie.

Si je remplis ce serment sans l'enfreindre, qu'il me soit donné de jouir heureusement de la vie et de ma profession, honoré à jamais parmi les hommes. Si je le viole et que je me parjure, puissé-je avoir un sort contraire.

